

Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et
des Sciences de Gestion



Département des Sciences de gestion

Mémoire de Fin d'étude

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de Gestion
Spécialité : économie monétaire et bancaire*

Thème

*Crédit **d'investissement** aux PME
dans le cadre dispositif ANADE (ex
ANSEJ)*

Présenté par :

- AMIRI LOTFI
- MECHID AGHILAS

Encadré par :

Mr OUNASSI HASSEEN

Devant le jury :

- **Président** : Mr DAHAK ABDNOUR . Maître de Conférences – A
- **Examineur** : Mr KARA RABAH . Maître de Conférences – A
- **Rapporteur** : Mr OUNASSI HASSEEN . Maître assistant – A

Promotion 2020-2021

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier Dieu, tout puissant pour nous avoir donné la santé physique et morale afin de réaliser ce modeste travail Ensuite, nous exprimons notre profonde reconnaissance à notre encadreur Mr ounassi pour sa disponibilité À nous venir en aide à chaque fois qu'on le sollicite Et pour les conseils qu'il nous a prodigué. Puis nos remerciements s'adressent également à toute personne Qui nous a aidé de près ou de loin.

DÉDICACES

Nous dédions ce modeste travail à :

Nos parents.

Nos familles.

Sans oublier nos professeurs, nos amis et
nos camarades.

Liste des abréviations

SNC : Société en nom collectif

SARL : Société à responsabilité limitée

PME : Petite et moyenne entreprise

IS : Impôt sur les sociétés

SA : Société anonyme.

SCOP : Société coopérative de production

SPA : Société par action

VA : Valeur actuelle

VAN : Valeur actuelle nette

EBE : Excédent brut d'exploitation

CAF : Capacité d'autofinancement

ANADE : l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

ANGEM : Agence nationale de gestion des micros crédits

ANDI : Agence nationale pour le développement des investissements

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

APSI : Agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement

FNSJ : Fond national de soutien à l'emploi des jeunes

CNAS : Caisse nationale d'assurance et sociale des salariés

CASNOS : Caisse d'assurance sociale des non-salariés

CNRC : Caisse nationale de registre du commerce

FGMMC : Fonds de garantie mutuelle des micros crédits

ANEM : Agence nationale de l'emploi

PNR : Prêt non rémunéré

APC : Assemblée populaire communale

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

IRG : Impôt sur le revenu global

IBS : Impôt sur le bénéfice des sociétés

IFU : Impôt forfaitaire unique

BTPH : Bâtiments et travaux publics hydrauliques

CSVF : Comité de sélection, de validation et de financement des projets

DOAE : Décision d'octroi d'avantages pour la phase exploitation

TCR : Tableau du compte de résultat

RBE : Résultat brut d'exploitation

RNE : Résultat net d'exploitation

Liste des tableaux figures et graphes

Liste des tableaux, figures et graphes

❖ Liste des tableaux

Tableau N°01 la définition européenne de la PME.....	08
Tableau N°02 Définition française de la PME.	09
Tableau N°03 définition canadienne de la PME	09
Tableau N°04 définition marocaine de la PME	10
Tableau N°05 Les force et le faiblisse de la PME	22
Tableau N° 06 définition algérienne de la PME	24
Tableau N° 07 : l'évolution des PME algérienne durant la période 2013-2019 ...	30
Tableau N°08 les emplois déclarent durant la période 2014-2018.....	32
Tableau 09 évolution de PIB hors hydrocarbure durant la période 2014-2018 ...	34
Tableau N°10 l'évolution des exportations algériennes durant la période 2003-2019 ..	35
Tableau N°11: la structure de l'autofinancement	71
Tableau N°12 : la structure de financement mixte	72
Tableau N°13 : Les équipements de la micro-Entreprise.....	77
Tableau n14 ° Structure d'investissement	79
Tableau N°15 : structure de financement	:80
Tableau N°16 Tableau d'amortissement de crédit bancaire.....	81
Tableau N°17 Bilan d'ouverture.....	82
Tableau N°18 : bilan prévisionnel de l'Entreprise de 01 année a la 03 eme année	83
Tableau n° 19 Bilan prévisionnel de l'Entreprise de la 04 eme année a la 06 eme année	84
Tableau N° 20 Bilan prévisionnel de l'entreprise a la 07 eme année	85
Tableau N°21 : Exemple de calcul du Montant Amortissement	86
Tableur N°22 :L'indépendance financière de la micro-Entreprise	86
Tableau N° 23 : La rentabilité économique de l'entreprise	87

Liste des tableaux, figures et graphes

Tableau N° 24:La rentabilité financière	:88
Tableau N° 25 : TCR prévisionnel sur 07 ans	89
Tableau N°26 : dossiers déposés par secteur d'activité	94
Tableau N°27 : dossiers éligible par secteur d'activité.....	95
Tableau N°28 : projets crée par secteur d'activité	96

❖ Liste des graphes :

Graphe N°01 : l'évolution des PME en Algérie	31
Graphe N°02 : l'évolution de PIB hors des hydrocarbures	34
Graphe N° 3 l'évolution des prestations fournies de la micro-entreprise	91
Graphe N°4 : La valeur ajoutée de la micro entreprise durant 07 années	92
Graphe N°5 : Le résultat brut d'exploitation (RBE) durant les sept année.....	92
Graphe N°6 ; Résultat net d'exploitation durant sept années	93

❖ Listes des figures

Figure N°01 schéma représentant les différents modes de financement	15
Figure N°02 : les emplois déclarés durant la période 2014-2018	33
Figure N°03 l'évolution des exportations algérienne	36
Figure n°04 la structure d ANADE	66
Figure N°05 l'organigramme de l'agence ANADE T.O	69

SOMMAIRE

Introduction générale	06
Chapitre I : le cadre théorique de la PME	
Introduction de chapitre	10
Section 1 : généralité sur les PME	11
Section2 : financement des PME en Algérie	24
Conclusion de chapitre	42
Chapitre II : les crédits d'investissement	
Introduction de chapitre	44
Section 01 : généralité sur les crédits d'investissement	45
Section 02: les risque Garanties des Crédits d'investissement	51
Conclusion de chapitre	52
Chapitre III : cas pratique	
Introduction de chapitre	
Section 1 : présentation d ANADE	66
Section 2 : analyse et étude un cas pratique aux niveaux d ANADE T.O	67
Conclusion de chapitre	77
Conclusion générale	97
Bibliographie	100

Listes des tableaux.	102
Listes des figure et graphe	104
Annexes	112
Tables de matières	113

Introduction générale

Introduction général

Face à la mondialisation qui est actuellement une réalité économique, le défi de la compétitivité s'impose. Les entreprises qui arrivent donc à relever ce pari ne peuvent être que des petites et moyennes entreprises (PME) car la PME est le champ élargi de l'investissement privé auquel aspire les différents opérateurs dans les diverses économies. Ce type d'entreprise devient ainsi le moteur essentiel de la création d'emplois. Créer davantage d'emplois viables et pérennes demeure une priorité majeure pour l'Algérie qui a connu une mutation très importante en raison du passage de l'économie administrée à l'économie du marché où les PME doivent prendre de l'importance pour absorber les flux croissants de main d'œuvre.

A partir des années 80 et des années 90 que l'Etat a changé son comportement vis-à-vis de secteur privé et devient un incitateur pour les investissements privés et ce peut être justifier par la crise économique qui a réduit la capacité budgétaire de l'Etat, et l'entreprise privé se présentait comme la seule issue pour la création d'emploi et la réduction de taux de chômage qui s'est rapidement augmenter. L'Etat donc a mis en place une série de lois pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer de richesse et de l'emploi. Cette libéralisation des capitaux ainsi que l'ouverture vers une économie de marché permettent la création de plusieurs entreprises en vue de créer de l'emploi en générale et s'auto-employer en particulier. Des besoins de financement sont toujours ressentis par les PME soit a la phase de création au la phase d'exploitation pour assurer en permanence le fonctionnement, le suivi et le développement de leurs activités. Afin de faire face à leurs besoins, les entreprises peuvent mobiliser leurs ressources financières internes qui sont en l'occurrence leurs fonds propres, composés de capital social et également de l'autofinancement résultant de leurs activités sous formes d'amortissement, de bénéfice, de réserve, de provisions .

. Dans le cas contraire, ces agents économiques font appel à des ressources externes qu'elles trouvent sur le marché monétaire .Ces entreprises utilisent des ressources durables dont la récupération de ces capitaux ne se fera que sur une longue période, dépendante de la durée de vie de l'investissement.

Pour mettre en place un climat économique convenable a la création d'entreprise et pour soutenir l'entrepreneuriat, l'Etat, afin de satisfaire les différents besoins de financement pour les nouveaux créateurs, a met en place, en plus d'un apport personnel. un groupe d'institutions et d'organismes afin d'encourager la PME, et afin d'aider les jeunes promoteurs. ainsi qu'un nombre de dispositifs d'aide à la création d'entreprise et à la promotion d'investissement tel que l'ANDI. l'ANGEM.ANADE...etc. L'objectif de notre recherche est d'essayer de montrer

Introduction général

l'influence exercée par les dispositifs sur la création d'entreprise et l'emploi et leur contribution au financement de l'emploi au niveau national, puis l'apporter au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Dans notre travail de recherche, nous allons nous concentrer sur la problématique de la création d'entreprise à l'aide de dispositif ANADE.

La problématique : Dans notre recherche, nous nous intéressons à l'analyse de deux concepts : Le crédit d'investissement, le financement et la création de la PME et création des PME et l'impact de cette dernière au développement local. Pour mieux cerner ce travail on va essayer de répondre à la question principale suivante :

Quel est le rôle d ANADE dans la création et de financement des PME en Algérie ?

De cette question principale peut découler des sous questions suivants

- ❖ Qu'est-ce que les PME et quel est son objectif et son rôle dans l'économie nationale ?
- ❖ Quelles sont les modalités de financement des PME en Algérie ?
- ❖ Quelles sont les contraintes de développement des PME en Algérie ?
- ❖ Quels sont les risques et les garanties associés aux crédits d'investissement ?
- ❖ Quelles sont les moyens mis en œuvre par ANADE pour la création des PME ?

Les hypothèses de recherche ;

- ✓ -Hypothèse 01: les moyens mis en œuvre par l ANADE facilite la création des PME en Algérie.
- ✓ -Hypothèse 02 : les PME favorise l'emplois et la répartition des revenus

L'objectif de sujet :

Les PME et leur financements est un domaine très vaste et ils font l'objet de plusieurs recherches en raison du nombre très important et du rôle de cette catégorie d'Entreprise dans l'économie, à travers de notre recherche nous allons essayer de

- ❖ Mieux comprendre le concept PME, connaître leurs caractéristiques leurs classifications et leurs rôles dans le développement local.
- ❖ Étudier l'environnement des PME en Algérie et les différents dispositifs mis par le pouvoir public pour la création des PME
- ❖ Étudier profondément les étapes de la création d'une Entreprise selon le cadre dispositif ANADE

Introduction général

Méthodologie de recherche :

Afin de répondre à notre problématique et pour vérifier nos hypothèses en suivant une méthodologie de recherche basée sur : une recherche bibliographique (ouvrage, mémoire, thèse et des sites officiels), et nous avons effectué une enquête sur le terrain. En effet, nous nous sommes adressés à l'agence ANADE - TIZI OUZOU pour collecter des informations sur la création des micro-entreprises en Algérie, afin de compléter l'étude théorique et pouvoir cerner notre échantillon d'entreprise qui a recouru au crédit d'investissement.

Structure du travail :

Notre travail de recherche est structuré en trois chapitres : Nous présentons dans le premier chapitre la conception générale de la PME, en précisant le cas des PME Algériennes, les caractéristiques de celles-ci, ainsi que leurs contraintes de développement. Le deuxième chapitre sera consacré aux crédits d'investissement, les risques et les garanties correspondantes, quant au troisième chapitre, il est consacré au cas pratique au sein de l'agence ANADE Tizi-Ouzou.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Introduction de chapitre

Les petites et moyennes entreprises sont devenue un sujet de préoccupation ces dernières années. Pour de nombreux experts, elle soulève des questions majeures et offre un large champ de recherche.

Longtemps négligée et évitée, avec l'émergence des entreprises multinationales, voici redevenue une cible attractive pour les économistes, psychologues et autres, nombreux sont ceux qui voient ici l'entité, locomotive de la croissance économique au tournant du siècle. La création de VSE/PME/PMI occupe une position de leader dans le processus de développement de l'économie algérienne.

Ainsi, dans ce premier chapitre nous allons tenter de décrire le plus fidèlement possible la PME en commençant par les diverses définitions qui lui ont été attribuées sur différents pays, ses caractéristiques, ses modes de financement. Ensuite, on parlera de l'histoire des PME en Algérie à savoir la mutation et l'évolution de cette dernière, pour terminer avec les dispositifs législatifs et les structures d'aides et de soutien à la création d'entreprise en Algérie.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Section 1 : généralité sur les PME

Afin de mener une étude descriptive des PME, nous avons spécifiquement abordé le sujet de cette section. En général, le concept de base de ce dernier commence par la généralité; définition, caractéristiques et rôle dans l'économie et les modes de financement des PME.

Aperçu historique sur les PME Les PME sont un concept très ancien, qui remonte aux années 1960 lorsque le développement économique souvent qualifié de « fordisme » est en crise, un peu partout. Dans les pays développés, à la fin des années 60 et au début des années 70. Les experts se sont rebellés contre les conditions de travail de l'usine chimique de Taylor, et les consommateurs, en particulier les jeunes, évitent de plus en plus des produits standardisés fabriqués par ces grandes entreprises. Du côté académique, de nombreux auteurs encouragent les entreprises à se concentrer sur l'échelle qui ne fonctionne plus. Dans ce nouveau contexte, les petites entreprises vont redevenir la forme d'organisation la plus adaptée à cette activité. ¹

Dans les années 1980, les grandes entreprises ont trouvé la solution à la crise des années 70. Grâce aux méthodes et à la technologie de production japonaises, ces dernières ont profité des progrès des technologies de l'information pour décentraliser leur production au sein de petites unités, tout en supprimant les contremaîtres pour les remplacer par le travail d'équipe.

1.1 Définition des PME

Les PME ont des problèmes avec leurs définitions car elles n'ont pas la même identité partout dans le monde. Il change les normes d'un pôle à l'autre, d'une économie à l'autre. Par conséquent, sa définition varie d'un pays à l'autre et les pays développés ont des définitions différentes des pays en développement. Il n'existe donc pas de définition universelle des PME. donc en gros les PME sont l'acronyme de petites et moyennes entreprises, qui se définissent en fonction du nombre de salariés, du bilan ou du chiffre d'affaires. Le principal critère utilisé est celui du nombre de salariés ²

1.2 La PME dans les pays industrialisés Dans les pays industrialisés, coexistent deux images très différentes de la PME ³ :

¹ CHELLIL A, AYADI S.M., « PME en Algérie : réalités et prescriptives », in revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Université de Tlemcen. P.2.

² 1 Mustafa Fares, « nouvelle technologie de financement des PME, la presse du 14/01/2012

³ Olivier Torres « les PME », édition Dominos Flammarion, 1999, P.23.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

La première image d'une PME est une entreprise dépassée limitée à des activités en déclin (petite agriculture familiale, artisanat ou petit commerce) et Son niveau technique est relativement bas. Les petites et moyennes entreprises apparaissent ici comme une forme d'organisation héritée du passé, et l'esprit de motivation des propriétaires de ces petites et moyennes entreprises est conservateur et traditionnel. Nous avons trouvé ce concept de PME, surtout dans les pays européens Sud, Espagne, Portugal, Italie et France.

Pour ce concept traditionaliste qui considère les PME comme des reliques du passé, Peut s'opposer à des concepts plus modernes. Ainsi, en Allemagne, le concept de PME est Il est mieux connu sous le nom de « Mittelstand », qui signifie littéralement classe moyenne. Ces entreprises de taille moyenne sont l'épine dorsale de l'économie sociale de marché, Il symbolise le principe de < responsabilité collective > cher à l'entreprise allemande.

Dans les pays anglo-saxons, les petites et moyennes entreprises sont généralement associées à l'innovation, à la vitalité, à l'initiative privée, à l'esprit d'aventure... C'est l'image des petites et moyennes entreprises high-tech, l'excellent stéréotype des entreprises modernes , en créant des emplois et en étant capable de créer une plus grande valeur et une force technique.

1.2.1 La définition de l'union européenne (UE)

La commission européenne s'adresse aux États membres en leurs demandant d'appliquer une définition commune des PME, la conformité de cette définition n'est pas obligatoire. Cette définition prend en compte l'effectif, le Chiffre d'affaire annuel, le total du bilan et le degré d'autonomie financière.

Tableau N°01 la définition européenne de la PME

	Effectifs	Chiffre d'affaire	Totale de bilan	
Micro – entreprises	[1 ; 9]	< 02 Millions	< 02 Millions	Moins de 25 % du capital ou des droits de vote détenus par une autre entreprise
Petites entreprises	[10 ; 49]	< 10 Millions	< 10 Millions	
Moyennes entreprises	[50 ; 249]	< 43 Millions	< 50 Millions	

Sources : revue problèmes économiques, octobre 2005, n° 2885, page

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

1.2.2 En France

Les micro-entreprises, les petites et les moyennes entreprises sont définies en fonction de leurs taille, de leur chiffre d'affaire, ou leur total du bilan annuel⁴.

Tableau N°02 Définition française de la PME.

	Effectifs	Chiffre d'affaire	Totale de bilan
Micro – entreprises	[1 ; 9]	-	-
Petites entreprises	[10 ; 49]	< 40 Millions	< 5 Millions
Moyennes entreprises	[50 ; 249]	< 70 Millions	< 27 Millions

Source : Revue problèmes économiques op-cit, p10.

1.2.3 Au canada

Au canada, les PME comptent moins de 500 employés et un chiffre d'affaire annuel qui ne dépasse pas 50 millions de dollars.⁵

Tableau N°03 définition canadienne de la PME

	Effectifs	Chiffre d'affaire
Micro – entreprises	[1 ; 4]	Inférieur à 50 millions dollars
Petites entreprises	[5 ; 99]	
Moyennes entreprises	[100 ; 500]	

Source : Portrait de la situation canadienne sur le plan du financement des PME.

1.3 La PME dans les pays en développement le concept de PME dans les pays en développement, les conditions économiques de marché ne peuvent pas être remplies. La primauté est de satisfaire ses besoins principaux Économie de survie.

C'est dans les années 1970 que l'on s'est rendu compte qu'il existait un secteur informel dans le tiers monde, où petits commerçants et petits vendeurs étaient en situation La coexistence avec le secteur formel est plus ou moins légale

⁴ <http://www.memoieonline.com/a/fr/cart/add/8288> consulter le 30 /05/2021

⁵ Gani Messa, « les pme-pmi comme acteurs de divlepplement local : cas wilaya de Tizi Ouzou » mémoire fin d'étude , ummto , 2010 ,p 55

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Sur le continent africain, l'informalité de l'économie est très forte, et les caractéristiques des petites entreprises sont d'abord leurs communautés. Combiner activités économiques et activités sociales. Ce qu'il faut considérer, c'est la dimension sociale des personnes. C'est dans ce sens que la plupart des définitions Les petites et moyennes entreprises des pays en développement tiendront compte des facteurs démographiques et donc du nombre d'emplois dans chaque entreprise.

Par conséquent, en Égypte, une seule norme est utilisée pour identifier les petites industries, c'est-à-dire que le nombre d'employés est compris entre 10 et 50. Le Soudan et le Sénégal retiennent deux normes : le nombre d'employés dans les deux pays est de 30 et 50, et le montant de l'investissement est de 430 000 dirhams (Dhs)⁶ et Le deuxième 2 000 000 Dhs.

En dehors du continent africain, compte tenu de la norme d'emploi unique, la différence entre les petites et moyennes industries est encore plus grande. Cette distinction est différente de pays comme Singapour et les Philippines. Il y a 5 à 99 salariés industriels, avec une moyenne de 100 à 199 salariés industriels, c'est-à-dire Au total, les PME de ces pays emploient entre 5 et 199 salariés. Par conséquent, il n'y a pas de définition uniforme dans la plupart des pays, elle variera donc d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre⁷.

La norme de base pour définir les PME dans les pays en développement est la norme d'emploi. Leur principale préoccupation est le chômage avec le temps plus important.

1.3.1 Au Maroc :

Les micro-entreprises, les petites et les moyennes entreprises sont définies en fonction de leurs taille, de leur chiffre d'affaire, ou leur total du bilan annuel

Tableau N°04 définition marocaine de la PME

	Effectifs	Chiffre d'affaire	Totale de bilan
Micro – entreprises	<10 salarié	<10 Millions	< 15 Millions
Petites entreprises	<250 salarié	< 75 Millions	< 90 Millions
Grande entreprises	>250 salarié	> 75 Millions	< 90 Millions

Source <https://cpa.enset-media.ac.ma>

⁶ *1Dhs = 10.16DZD. ---- 1DZD = 0.10Dhs

⁷ BOUZID azouzi . »PME et stratégie de développement au Maroc». 2ème éd. Al Maarif Al Jadida, 1997, p. 326.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

2 Les critères de la pme : les PME ont deux principaux critères :

2.1 Le critère quantitatif

Les critères quantitatifs utilisés s'efforcent principalement de cerner l'aspect dimension de l'entreprise en privilégiant l'un ou l'autre aspect représentatif de la taille. Parmi eux, nous trouvons soit à titre unique soit combinés entre eux le chiffre d'affaire(CA), la valeur ajoutée(VA), l'effectif et le capital investi

Tous ces éléments n'ont cependant pas la même pertinence. Certains se révèlent peu représentatifs de la réalité de la dimension de l'entreprise et d'autres s'avèrent difficile à évaluer⁸

A- Le chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaire est un critère assez courant, utilisé pour caractériser l'importance d'une entreprise. D'après cet indicateur, l'entreprise pourrait être identifiée à partir d'un chiffre, qui est considéré comme un seuil par lequel l'entreprise peut être classée comme petite, moyenne ou grande.⁹

B- La valeur ajoutée

Ce critère traduit réellement l'importance de l'activité de l'entreprise et sa contribution à l'évolution du revenu national ou le produit intérieur brut (PIB).Il exprime plus clairement la contribution des différents facteurs qui ont réalisé la production de l'entreprise.

C- Le capital investi

Selon ce critère, le capital des PME ne doit pas dépasser une certaine limite différente d'un pays à un autre, suivant le degré de croissance économique du pays et l'arborescence de la rareté d'éléments de production

D- Le nombre d'employés

C'est le critère le plus retenu par la majorité des pays puisqu'il est facile à déterminer, reflète ainsi le rôle joué par l'entreprise à fin de réduire le taux de chômage. Ce critère dépend de la nature du contrat voire du secteur d'activité. A côté de ces critères mesurables on trouve autres critères qualitatifs

⁸ ISABELLE FITSOUNI, la PME face à ça banque, édition PERFORMA, France 1989, page 17

⁹ 6 Http : // www.memoireonline . Com /01/09/1987 mémoire - financement des pme a haut technologie Tunisie consulter le 17 /03 /2021

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

2.2 Les approches qualitatives : Afin de contourner les difficultés rencontrées pour définir les PME en fonction de leur taille et/ou de leur statut juridique, des travaux ont proposé de fonder les bases d'une théorie de la PME en partant de leurs spécificités organisationnelles.

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. Les différentes définitions qualitatives de la PME mettent toutes l'accent, à des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite ou moyenne dimension.

2.2.1 Le critère qualitatif Le critère qualitatif rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. Les différentes définitions qualitatives de la PME mettent l'accent sur la relation de l'entreprise avec son environnement ¹⁰

A-La propriété

En général c'est le secteur privé qui possède les PME « Le patrimoine peut provenir des apports de la famille, épargnes personnelles, prêts d'amis consentis lors du démarrage.

B- La responsabilité C'est le propriétaire qui assume la responsabilité directe et finale, c'est lui le directeur et l'organisateur de l'administration, il est chargé de beaucoup de fonction, par exemple ; l'administration, le financement, le marketing..., ces fonctions sont assumées par d'autres personnes dans des grandes entreprises

C- L'autonomie financière

L'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus, par une ou plusieurs personnes, ne correspond pas à la définition de la PME.

D- La part de marché

Les positions de monopole, oligopole ou de concurrence parfaite sont très variables elles dépendent de la façon dont on définit les produits étudiés, de ce fait, cette approche se révèle souvent insuffisante pour séparer la PME de la grande entreprise.

3. Les caractéristiques des PME

Les PME ont des caractéristiques spécifiques¹¹ :

3.1 Petite taille La taille est une variable dynamique, à mesure que l'entreprise est de ce fait croît et change d'échelle, sa structure se transforme et ses priorités en termes de gestion

¹⁰ ISABELLE FITSOUNI op. cit. p18

¹¹ O. TORRES « Les PME », domino FLAMMARION. In, www.scholar.google.com. Consulté le 26/04/2021 .

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

évoluent, et par conséquent sa perception de son environnement s'élargit. Les effets de la taille s'exercent comme un processus qui transforme les entreprises tout au long du processus de la croissance de leur taille, et qui fait qu'elles se métamorphosent et changent de nature.

3.1 Une faible spécialisation

La faible spécialisation qui fait que la direction remplit plusieurs fonctions ils oriente, organise, décide, réalise, qu'en ce qui concerne les salariés et que les employés sont souvent polyvalents voire les équipements. la spécialisation vient avec l'augmentation de la taille puis par la standardisation.

3.2. Une stratégie intuitive ou peu formalisée

La personnalisation de la gestion qui fait que d'une part l'entreprise peut être identifiée à la direction et lui est redevable pour sa survie, et que d'autre part le processus de décision est le plus souvent simple et rapide fonctionnant selon le schéma : Intuition-Décision-Action. Alors que les grandes entreprises doivent préparer des plans relativement précis, des actions projetées, pour servir de référence à toute l'organisation.

3.4. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé

Un système d'information interne peu complexe L'information circule de manière efficace même si elle revêt un caractère informel, il permet une diffusion rapide de l'information descendante et ascendante entre la direction et les employés ¹²

3.5 Un système d'information externe simple

Un système d'information externe dû à un marché relativement proche se système . Pas d'étude marketing, mais des rencontres et discussion directe du dirigeant avec ses clients afin de connaître leurs goûts, leurs besoin, des échanges avec ses pairs psychologiquement et géographiquement; , alors que pour parvenir à ces buts, la grande entreprise doit entreprendre des études de marché complexes et coûteuses.

3.6 Un enivrement stable :

Il est a La recherche d'un environnement stable malgré l'accélération du changement à cause du faible poids et influence de la PME sur son milieu socio-économique contrairement à la grande entreprise .

¹² GANI Messa, op. Cit, P 56

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

4. Le rôle de la PME sur l'économie nationale Si les grandes entreprises occupent une place importante dans le système économique, le rôle de la PME n'est guère moins important, car elle permet et contribue à la Croissance économique, via¹³ :

- La création de la valeur ajoutée ;
- La création d'emplois ;
- La participation à la distribution des revenus

4.1 La création de la valeur ajoutée La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes .En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617.4 milliards de dinars représentant 53.5 % du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 46.5 % du total national. A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 53.6 % et 1019.8 milliards de dinars soit 46.4 % pour le secteur public. Par ailleurs, Il est à noter que plus de 65 % de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des redéploiements des PME est incontournable dès lors que l'on aspire au développement

4.2 La création d'emploi Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes (manques de ressources financières, coûts élevés, centralisation de l'Industrie...etc.). Pour surmonter ces difficultés, il est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises (l'externalisation), cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût

4.3 La distribution des revenus La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des Services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).

Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts .Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en

¹³ Idem, p 46

CHAPITRE I

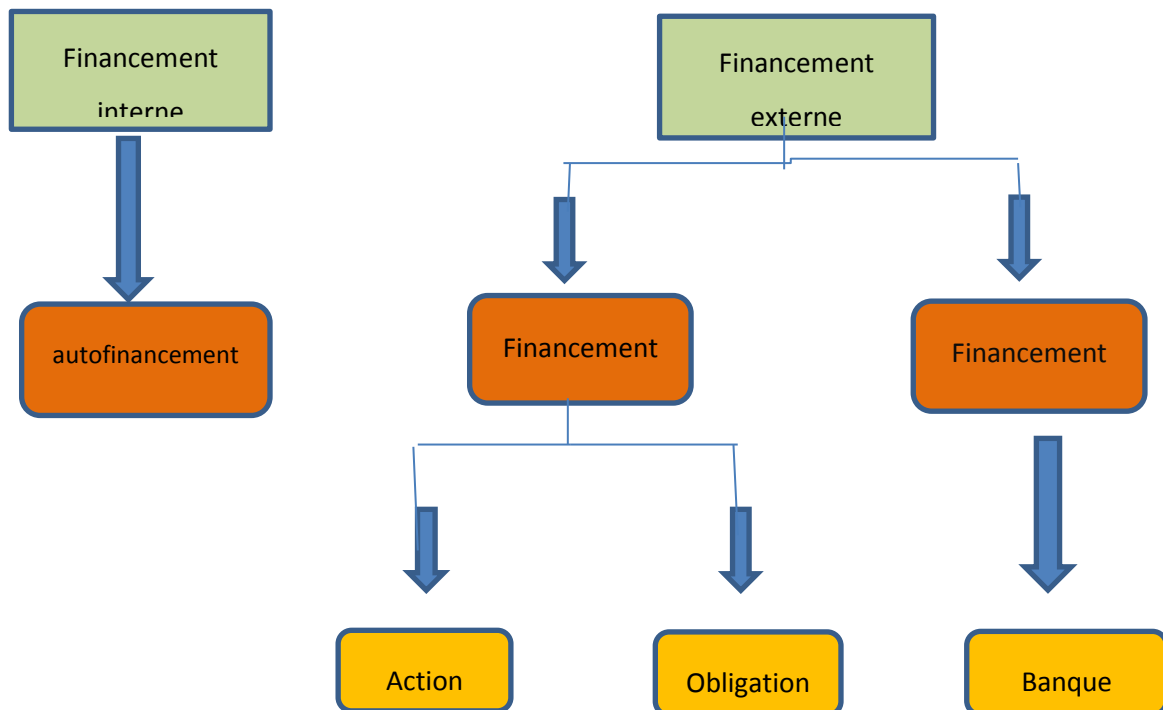
Le cadre théorique de la PME

redistribuant ce surplus sous des formes divers aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays .Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise ; de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales ,humaines et culturelles

4.4 L'innovation L'entreprise dispose d'une arme stratégique majeure pour assurer son développement, cette arme est l'innovation, qui fait appel à la recherche et débauche sur une invention utile aux consommateurs. Elle s'appuie toujours sur les progrès techniques et scientifiques.

5. Les modalités de financement des PME Toute entreprise implique un besoin de moyens financiers. Il est donc primordial pour l'entrepreneur de bien connaître les différentes formes de financement possibles, évaluer ses besoins et maîtriser l'accès aux sources de financement les plus adéquates¹⁴ .Les ressources de financement des PME sont les mêmes que celles des grandes entreprises (les ressources internes dont les entreprises disposent et les ressources externes auxquelles les entreprises font appel).

Figure N°01 schéma représentant les différents modes de financement



Source : conception personnelle à partir des informations de l'ouvrage, Pierre, Vernîmes. Finance d'entreprise.14ème Ed, Dalloz, 2015

¹⁴ Natalie mourgues « critère de choix d'investissement » / 2870 5exp . Ed economica

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

5.1 L'autofinancement : un financement interne Le mode de financement le plus simple pour l'entreprise semble être d'utiliser ses propres ressources liées aux profits antérieurs et à l'épargne qui s'en est dégagée. Comme l'entreprise ne se tourne pas vers l'extérieur pour financer son investissement, on dit qu'il s'agit d'un financement interne et plus précisément d'autofinancement.

5.1.1 L'autofinancement dépend de plusieurs variables

Lorsqu'une entreprise finance elle-même son activité et plus précisément ses investissements, elle pratique un autofinancement. En comptabilité de l'entreprise, l'autofinancement se calcule en ajoutant les bénéfices (après impôt) aux dotations aux amortissements et en soustrayant les dividendes distribués aux actionnaires.

Dès lors, plus les bénéfices de l'entreprise et ses amortissements sont élevés (et plus le montant des dividendes distribués est fiable), plus l'entreprise pourra utiliser cette source interne de financement.

L'autofinancement dépend donc des propres existants de l'entreprise, de son épargne et de ses amortissements.

5.2.1 Taux d'autofinancement et capacité d'autofinancement

Le taux d'autofinancement est égal au rapport entre l'épargne brute et la **FBCF** (Formation Brute de Capital Fixe, Si ce taux est supérieur à 100%, l'épargne brute est supérieure à la FBCF et l'entreprise dispose de capitaux suffisants (épargne) pour autofinancer son investissement (FBCF). On dit alors qu'elle est en capacité de financement. Lorsque le taux d'autofinancement est au contraire inférieur à 100%, l'entreprise ne dispose pas d'une épargne suffisante, on dit qu'elle est en besoin de financement, si elle a un projet d'investissement, elle doit faire appel à un financement extérieur.

Les conditions de financement interne des entreprises se sont donc détériorées, notamment raison de la baisse de taux de marge (EBE /valeur ajoutée). Toutefois, comme le taux d'investissement a continué de progresser, nous pouvons en déduire que la diminution de leurs possibilités d'autofinancement n'as pas découragé les entreprises algériennes d'investir, mais que, pour financer leurs investissements, elles se sont tournées vers des capitaux extérieurs.

Outre le taux d'autofinancement, la capacité d'autofinancement permet en gestion d'entreprise de connaître la possibilité d'autofinancement. La capacité de financement

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

présente la richesse nouvelle générée par l'entreprise pour une année, une fois que l'on a déduit la rémunération des actionnaires (dividendes). Ainsi calculée, la capacité de financement de l'entreprise permet à celle-ci soit d'autofinancement de nouveaux investissements, soit de se désendetter (remboursement d'emprunts antérieurs).

Ainsi, un taux d'autofinancement important ne signifie pas que l'autofinancement sera le mode de financement choisi.

5.1.3 L'autofinancement n'est pas toujours la meilleure solution :

L'autofinancement présente un avantage très important: à l'inverse des autres possibilités de financement, son coût financier est nul. Il est donc très intéressant pour l'entreprise de s'autofinancer car, le coût de l'investissement étant moindre, il joue sur la rentabilité (comparaison entre coût de l'investissement et son profit escompté).

Toutefois, malgré cet aspect positif, il ne faut pas que cette possibilité d'autofinancement occulte une meilleure utilisation des fonds dont dispose l'entreprise. En effet, si ses ressources rapportaient plus en étant placées qu'en étant investies, elle pourrait choisir de les placer plutôt que de s'autofinancer. Dans ce cas, pour investir, elle préférera alors l'emprunt. Elle peut faire jouer le différentiel d'intérêt : si le taux d'intérêt prêteur (rémunération de son capital) est supérieur au taux d'intérêt emprunteur (coût de son emprunt), l'entreprise aura la possibilité de gagner de l'argent en plaçant la somme dont elle dispose et en empruntant la même somme.

Ainsi, le fait d'avoir des ressources propres ne garantit pas que l'entreprise procédera à l'autofinancement. La décision dépendra du calcul de la rentabilité et de la profitabilité de l'investissement ainsi que du différentiel entre taux d'intérêt prêteur et taux d'intérêt emprunteur. Notons par ailleurs que, pour que l'entreprise puisse s'autofinancer, l'accord des actionnaires est obligatoire.

La possibilité d'autofinancement présente pour l'entreprise un avantage important : elle ne la rend pas dépendante d'un tiers, que ce soit en amont (pour l'accès au financement) ou en aval (l'entreprise n'a pas à justifier de la rentabilité de l'investissement). Toutefois, elle présente également un inconvénient majeur : elle limite l'entreprise dans ses possibilités d'investissement ; celle-ci peut donc être conduite à chercher d'autres sources de financement. On parle alors de financement externe.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

5.2 Le financement externe : direct ou indirect

Si elles ne peuvent ou ne veulent pas faire appel au financement interne, les entreprises doivent trouver ailleurs des capitaux pour financer leurs investissements. Elles vont emprunter ou bien émettre des titres financiers (actions et obligations). Ce financement externe peut être soit indirect (les entreprises passent par les intermédiaires, les banques par exemple, pour emprunter les capitaux nécessaires), soit direct (les entreprises s'adressent directement aux marchés financiers).

5.2.1 Le financement indirect : (les emprunts bancaires)

Une possibilité simple pour l'entreprise de trouver à l'extérieur les capitaux indispensables à l'investissement est de recourir à l'emprunt bancaire. C'est d'ailleurs de la solution la plus couramment utilisée par les PME. Il s'agit d'un financement indirect car la banque joue le rôle d'intermédiaire entre les prêteurs (épargnants : ménages ou autres entreprises) et les emprunteurs (entreprises à besoin de financement).

Les banques peuvent proposer à l'entreprise plusieurs solutions de financement de leurs investissements, dont les crédits à moyen terme (de deux à sept ans) et les crédits à long terme (de sept à vingt ans et distribués par les institutions financières spécialisées comme la Banque de développement des PME et le Crédit foncier). Ces prêts ont un certain nombre de caractéristiques.

-la durée du crédit dépendra en partie de la durée de vie du bien financé : la durée du crédit ne doit pas être supérieure à la durée d'utilisation du bien que ce crédit finance. Ainsi, les crédits à moyen terme s'appliquent en particulier aux voitures et aux machines, et les crédits à long terme notamment aux bâtiments ;

-la durée du prêt dépend des possibilités financières de remboursement de l'entreprise : plus l'entreprise peut assumer des mensualités élevées (remboursement du capital et des intérêts), plus la durée du prêt peut être courte, ce qui rend l'emprunt moins coûteux ;

-dans certains cas, la banque peut aussi demander à l'entreprise un effort d'autofinancement de façon à ne pas avoir à financer l'intégralité de l'investissement : c'est le cas pour les crédits à moyen terme qui couvrent en général seulement 50 à 75% du montant toutes taxes comprise de l'investissement ;

-le banquier étudie également le risque (provenant de la durée du prêt et de l'importance de la somme empruntée), les prévisions de rentabilité de l'investissement et de la situation de

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

l'entreprise, ainsi que les garanties qui peuvent lui être apportées. Plus le risque est grand, plus le taux d'intérêt sera élevé, ce qui rend l'emprunt bancaire plus coûteux.

Même s'il paraît simple, ce mode de financement externe n'est pas exempt d'inconvénients :

-il rend l'entreprise tributaire des décisions des banquiers (demande de garanties, prime de risque, choix des risques...) et des modes d'attribution des crédits (montant, délais d'acceptation et de versement...);

-il peut être à l'origine d'un coût élevé de l'investissement en raison d'un taux d'intérêt prohibitif, ce qui pèse sur la rentabilité de l'investissement ;

-enfin, il peut même s'avérer dangereux pour l'entreprise s'il est mal maîtrisé en raison du surendettement ou à cause de l'effet boomerang.

Cependant, si l'entreprise ne satisfait pas aux exigences de la banque, ou si celle-ci ne peut financer l'intégralité de ce qu'elle souhaite, ou bien encore si le taux d'intérêt exigés mettent en danger la rentabilité de l'investissement, l'entreprise pourra alors se diriger vers un autre type de financement externe : le financement direct sur les marchés financiers.

5.2.2 Le financement direct : recours aux marchés financiers

Le financement direct de l'investissement peut s'effectuer de deux manières principales : soit par augmentation de capital (émission d'actions), soit par emprunt (émission d'obligations).

5.2.2.1 L'émission d'actions : augmentation de capital

Pour financer son investissement, l'entreprise peut, si elle le désire accroître son capital en émettant de nouvelles actions ou en augmentant le nombre de parts sociales. On peut distinguer notamment trois types d'augmentations de capital : celle qui est réservée aux actionnaires actuels, celle qui est aussi ouverte à de nouveaux actionnaires et enfin celle qui se fait en contrepartie d'un « apport en nature ». Dans tout les cas, l'émission d'actions viendra accroître le capital social de l'entreprise : le montant des capitaux propres de l'entreprise va augmenter du montant des actions émises.

Revenons sur les trois différentes modalités d'augmentation du capital. L'émission de nouvelles actions peut être réservée aux actionnaires actuels, ce qui a pour avantage de ne pas ouvrir le capital à de nouveaux actionnaires et de ne pas modifier la répartition du capital entre les actionnaires (augmentation du capital au prorata de la part qu'ils détiennent déjà). C'est une garantie pour ne pas perdre le contrôle de l'entreprise, notamment pour les entreprises familiales.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Mais les actionnaires peuvent avoir ni l'envie ni les moyens de procéder à l'achat de ces nouvelles actions. Dans ce cas, l'entreprise va devoir ouvrir son capital à de nouveaux actionnaires. Cette procédure est utilisée par les entreprises qui s'introduisent en Bourse pour financer leur développement et notamment leurs investissements. Cela peut entraîner un changement dans la répartition des parts du capital, ce qui risque de faire changer de mains le contrôle de l'entreprise.

Enfin l'augmentation de capital par « apport en nature » se réalise en contrepartie de l'apport de biens de production par une autre entreprise qui deviendra une entreprise partenaire. Cette méthode a l'avantage de ne pas faire appel à de nouveaux actionnaires et de ne pas financer l'investissement par l'emprunt.

La valeur de l'entreprise, qui influe sur la valeur des actions nouvelles à émettre et donc sur le montant de financement possible, est calculée sur la base de sa capitalisation boursière (c'est-à-dire par le prix d'une action multiplié par le nombre de ces actions en circulation).

Les épargnants qui ont acquis ces actions perçoivent des dividendes en fonction des résultats de l'entreprise, ou des plus-values s'ils revendent leurs actions à un cours supérieur (cours du marché) à celui auquel les entreprises les ont émises (cours d'émission). L'actionnaire n'est en effet pas tenu de garder ses titres, il peut les revendre à tout moment à un autre épargnant qui recevra à son tour les dividendes, à moins qu'il ne veuille lui aussi réaliser une plus-value dans le cadre d'une spéculation...

Le financement de l'entreprise n'est pas affecté par ces mouvements de vente et de revente d'actions sur le marché secondaire puisque, bien que les actions changent de propriétaires, l'argent initialement obtenu par l'entreprise lors de l'émission des actions n'a pas à être remboursé à qui que se soit.

L'entreprise peut également avoir recours à un autre type de financement externe : l'émission d'obligations, qui, à l'inverse de l'émission d'actions, accroîtra en endettement.

5.2.2.2. L'émission d'obligations : l'accroissement de l'endettement

L'émission d'obligations correspond pour une entreprise au recours à l'emprunt obligataire. Il s'agit d'un emprunt à long terme (de huit à dix ans) divisé en parts d'un certain montant qui vont être souscrites (achetées) par un grand nombre de prêteurs (épargnants). L'émission d'obligations correspond donc à un endettement à long terme pour l'entreprise.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

L'émission d'obligations diffère par conséquences radicalement de l'émission d'actions : il s'agit ici d'être redevable à de nouveaux créanciers et non pas d'ouvrir son capital à de nouveaux propriétaires (ou de l'ouvrir plus largement aux actuels actionnaires) ; une action est un titre de propriété de l'entreprise, une obligation un titre de créance.

Les détenteurs de ces obligations deviennent des créanciers de l'entreprise. Tous les ans, les obligations (détenteurs des obligations) perçoivent des intérêts fixes et définis à l'avance. De plus, à l'échéance de l'emprunt (déterminée au départ), l'entreprise rembourse les prêteurs d'un montant égal à la valeur de l'obligation acquise. Enfin, l'obligation peut revendre ses obligations afin de réaliser les plus-values. Cela n'a pas d'incidence pour l'entreprise émettrice si ce n'est qu'elle versera les intérêts et remboursera le capital à l'échéance au nouvel obligataire.

Les obligations sont de plusieurs natures : les obligations convertibles en actions (l'obligation pourra être remboursée en actions, pas seulement en monnaie appelée numéraire), l'obligation remboursable en action (l'obligation est obligatoirement remboursable en actions), l'obligation à fenêtre (le remboursement de l'obligation peut être réalisé pendant plusieurs périodes appelées fenêtres et non en totalité à la fin de l'échéance), ou encore l'obligation à coupon zéro (aucun coupon n'est versé durant la durée de vie de l'obligation, mais ils sont capitalisés et versés en intégralité à la fin de l'échéance).

Le marché des obligations est le deuxième en termes de volume, le premier étant celui des actions. Tout comme les actions, les obligations peuvent être émises sur le marché intérieur ou sur un marché international, ce qui permet d'accéder à un nombre plus important d'épargnants. Sur les marchés obligations interviennent les notions de risque de crédit et de solvabilité, déterminées par les agences de notation de crédit. Dès lors, les épargnants sont informés de la rentabilité de leur placement : plus le risque est grand, plus le rendement devrait être important. Les obligations à rendement très élevé étaient autrefois appelées des « obligations pourries » et sont connues maintenant sous le nom de « obligations de qualité inférieure ».

6 Les forces et les faiblesses de la PME La vision stratégique du dirigeant est sa représentation mentale, à la fois du présent et du futur, de son engagement et de son environnement ; ces

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

aspects sont vitaux car ils déterminent l'engagement de la politique générale de la firme, peuvent accentuer les forces mais également amplifier les faiblesses des entrepreneurs.¹⁵

Les principaux traits des forces et faiblesses des PME résumés dans le tableau suivant :

Tableau N°05 Les force et le faiblisse de la PME

	Les forces	Les faiblisse
Directions et administration	Structure simple qui est synonyme de centralisation de décisions et de promptitude à réagir, homogénéité, rapidité des décisions, esprit d'indépendance du chef d'entreprise. Polyvalence du patron, dynamisme, efficacité	Information insuffisante, défaut de prévision, problème de notoriété, manque de structure et d'organisation, vision stratégique réduite, faiblesse devant les pouvoirs publics, envahissement de l'administration, vulnérabilité de la direction
Adaptation et conversion	Valeur technique, procédés nouveaux, prototypes, qualité, constance du produit, multiplicité des entreprises.	Pas assez d'ingénieurs, de laboratoires, de centres de recherches, difficulté à faire des enquêtes commerciales, insuffisance des moyens de recherches, manque de personnel qualifié.
Valeur commerciale	Relations personnelles avec la clientèle. Rapidité du service après- vente	Puissance d'achat insuffisante, moyens faibles pour publicité et promotion des ventes, manques de moyens d'extension des marchés, achats plus chers, frais de vente plus élevé. Difficulté pour exporter. Prix de revient plus élevé
Adaptation et conversion	Grande souplesse d'adaptation, bonne connaissance de l'environnement local du terrain ou elles travaillent, conversion très rapide car investissements spécifiques faibles	Parfois arrêtées par des traditions familiales et la routine, information et moyens insuffisants, difficulté d'encaisser les chocs, pérennité et finalité de l'entreprise

¹⁵ Guillaume. S, le petit et le moyen patronat dans la nation française

CHAPITRE I
Le cadre théorique de la PME

Plan financier	Gestion économique car frais généraux réduits	Prévisions financière insuffisantes, fonds propres faibles moyens et crédits difficiles, manque d'aide et de moyens financiers
Plan social	Climat social plus favorable, esprit d'équipe.	Promotion sociale insuffisante pour les cadres, difficulté de recrutement et de sélection des cadres, manque de spécialisation des cadres

Source : Guillaume. S, le petit et le moyen patronat dans la nation française

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Section2 : financement des PME en Algérie

1. Définition et classifications des PME Algériennes Dans les années 1980, l'économie algérienne a rencontré des difficultés majeures. En fait, le contre-choc pétrolier de 1986 a porté un coup sérieux à une économie presque tournée vers le profit. C'est maintenant le temps des programmes de lutte contre la pénurie et de stabilisation. Au début des années 1990, l'Algérie a engagé des réformes structurelles pour matérialiser la transition vers une économie de marché. Depuis l'indépendance, l'Algérie a initié de grands projets économiques dans le cadre du libre-échange et de la mondialisation et en accord avec les mutations actuelles et futures de l'économie mondiale. . La définition de la PME s'inspire de la définition européenne, qui la définit comme toute entreprise qui produit des biens et services, quel que soit son statut juridique (entreprise individuelle, entreprise, artisan...), respectant certaines normes, les personnes seront pleinement définies.

1.1 Définition de la PME en Algérie : La définition des PME est celle adoptée par l'UE en 1996. Elle est reprise par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME et qui définit la PME algérienne comme une entreprise de production de biens et de services, employant entre 1 à 250 personnes à plein temps entre 1 à 250 personnes à plein temps pendant une année, dans une année, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total bilan n'excède pas 500 millions de DA, et qui respecte le critère d'indépendance.¹⁶

La pme c'est celle qui respecte le critère d'Indépendance . c'est a dire une PME devrait pas être détenue à plus de 25 % par une autre entité, elle ne devrait pas être détenue à plus de 49 % par une société de capital-investissement,

Tableau N° 06 définition algérienne de la PME

	Effectifs	Chiffre d'affaire	Bilan annuelle
Micro – entreprises	[1 ; 9]	20 Millions DA	10 Millions DA
Petites entreprises	[10 ; 49]	200 Millions DA	100 Millions DA
Moyennes entreprises	[50 ; 250]	200 Millions a 2 milliards DA	100 a 500 Millions DA

Source : Revue Gestion et Entreprise, Janvier 2004, N°24-25, p 13

¹⁶ Journal officiel de la république Algérienne n°77 15 décembre 2001, Chapitre 2 article4, P5

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

1.2 Classification des PME

La classification permet de mieux analyser les PME et de comprendre le fonctionnement de l'économie.

1.2.1 Classification selon la taille Les entreprises ont des tailles différentes. Selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise.

-Les très petites entreprises (micro-entreprise) qui emploient moins de 10 employés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars¹⁷

-Les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 10 et 49 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars¹⁸

-Les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 50 et 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est entre 100 et 500 millions de Dinars¹⁹

1.2.2 La classification selon le secteur d'activité on distingue

Le secteur primaire qui regroupe toutes les entreprises utilisant à titre principal le facteur naturel. Il englobe l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc... le secteur primaire est un secteur de progrès technique rapide mesure par les gains de productivité

Le secteur secondaire qui réunit toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits finis et englobe donc toutes les industries.

Le secteur tertiaire qui rassemble toutes les entreprises prestataires de services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de loisir, de crédit, d'assurance, hôtellerie,.....

1.2.3 Classification selon la nature d'activité : cette classification repose sur le découpage des Entreprises en quatre catégories

Les Entreprises industrielles : leur activité est de transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis

¹⁷ Voir l'Article 5. de la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001

¹⁸ Voir l'Article 6 de la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001

¹⁹ Voir l'Article 7 de la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Les Entreprise commerciale : leur activité principale c l'achat et revente des biens matériels sans transformation

Les entreprises artisanales : les entreprises qui exercent une activité manuelle.

Les entreprises prestataire de service : sont des entreprises qui fournis des services elles ont un caractère immatériel (transport, éducation, santé...).

1.2.4 Classification selon le statut juridique Cette classification permet de distinguer entre :

A/ Les entreprises du secteur public :

-Les entreprises publiques : ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat; ce dernier détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.

-Les entreprises semi-publiques : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc, mais où des personnes privées participent au financement et/ou à la gestion.

B/ Les entreprises privées : Le secteur privé regroupe les entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes cette diversité permet la distinction suivante :

- L'entreprise individuelle (EI) qui appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction.

- La société non collective (SNC) : c'est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice qui pourra en résultere. Les PME peuvent adopter cette forme sociale lorsqu'elles disposent de faibles capitaux notamment pour les projets innovants peu consommateurs de fonds propres.

- La société à responsabilité limitée (SARL) : est un type mixte entre la société de personnes et société de capitaux. Le capital est divisé en parts sociales non négociables, leur responsabilité est limitée à leur apport, cette dernière comporte au minimum deux(02) et au maximum cinquante (50)associés. Le capital minimum d'une SARL est de cent mille (100.000 DA). Le capital social est divisé en parts sociales égale valeur nominale de mille (1.000DA)

- Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée(EURL) : est une variante de la SARL avec une seule personne physique ou moral, elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et du propriétaire.la responsabilité est limité à l'apport des capitaux.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

- **La société en commandité par actions (SCA) ou bien (SPA) :** a un fonctionnement assez complexe, c'est une firme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre les commandités qui assurent la gestion, prennent les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion. Leur capital ne peuvent être inférieur à 5.000.000 DA si la société fait l'appel à l'épargne public et 1.000.000 DA dans le cas contraire

- **Sociétés coopératives** réunissent des personnes qui désirent mettre en commun leurs économies ainsi que leurs compétences pour l'autosatisfaction des besoins spécifiques (logement, consommation) sans chercher le profit.

- **Les sociétés mutualistes :** sont des organismes ne poursuivant pas de but lucratif où les membres s'assurent mutuellement contre certains risques.

3. Développement des PME et leurs rôle dans l'économie Algérienne Depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui, les PME algériennes ont passées par plusieurs périodes dans leur évolution, on distingue généralement trois (03) étapes qu'on peut résumer comme suit :

3.1 La période 1962-1982

La plupart des petites et moyennes entreprises qui existaient avant cette époque étaient aux mains des colons. Après l'indépendance, ces sociétés ont été confiées au comité de gestion immédiatement après le départ de leurs propriétaires étrangers et ont été fusionnées en sociétés nationales en 1967.

Cette période est caractérisée par l'adoption d'une économie publique planifiée dominante et d'une industrie fondée sur la fabrication de biens d'équipement et de produits intermédiaires.

Le premier code des investissements a été promulgué en 1963. S'il offrait aux investisseurs des avantages et une protection, le code n'a pas produit les résultats escomptés dans le développement des petites et moyennes entreprises. Après cet échec, une autre directive d'investissement a été promulguée le 15 septembre 1966, pour tenter de permettre au secteur privé de jouer un rôle plus important dans le développement économique, tout en assurant au secteur public une position dominante dans les secteurs stratégiques de l'économie .La lourdeur des procédures d'approbation et la lourdeur de la bureaucratie administrative ont conduit à la dissolution du CNI en 1981.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Cependant, les PME ont vraiment marqué le début du premier plan quadriennal (1970-1973), qui prévoyait un plan spécial de développement des industries locales, suivi de près par le deuxième plan quadriennal (1974-1978). Durant cette période, le développement des PME a été totalement initié par le secteur public. L'objectif est d'assurer l'équilibre régional. En conséquence, un total de 594 PME ont été réalisées au cours de cette période.

En général, les PME sont considérées comme un complément au secteur public pendant cette période, car toutes les politiques sont axées sur le développement du secteur public, tandis que le secteur privé est dans un état d'attentisme, pour se débrouiller tout seul. De ce fait, les promoteurs privés se sont tournés vers les niches de services et de commerce. Même ces niches n'ont pas trouvé d'environnement favorable et inspirant. La législation du travail stricte, les taxes lourdes et la fermeture du commerce extérieur ont été les principaux obstacles pendant cette période. La libération des PME privées.

3.2 La période 1982-1988 Cette période a été caractérisée par la promulgation de nouveaux cadres législatifs et réglementaires relatifs à l'investissement privé²⁰, tels que les deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989), et la loi du 21 août 1982, qui a fixé une série de Des mesures telles que:-Obtention des droits de transfert requis pour les équipements et matières premières dans certains cas

- Obtention de la licence globale d'importation (AGI)
- Système d'importation sans paiement.
- Ces mesures d'aide ont contribué à la réalisation de plus de 775 projets de PME, bien que cette période ait été caractérisée par certains obstacles dans l'industrie, et ont souligné :
- Le financement bancaire ne doit pas dépasser 30% de l'investissement total.
- Le montant de l'investissement d'une société à responsabilité limitée (SARL) ne doit pas dépasser 30 millions de dinars.
- Il est interdit à un même entrepreneur de posséder plusieurs investissements.

²⁰ 40 « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », rapport CNES, Alger2000, p198

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

3.3 A partir de 1988 depuis 1988, l'Algérie a traversé une étape de transition vers une économie de marché, elle a donc établi des relations avec des institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.²¹

Le pays a formulé un nouveau cadre législatif et un certain nombre de réformes liées aux plans de relance économique, au développement des systèmes juridiques d'investissement et à la promotion des petites et moyennes entreprises, telles que la loi n° 88-25 du 19 juillet 1988, qui a levé le plafond de l'investissement privé et d'autres marchés de niche ont été ouverts pour ces derniers, et le nombre d'entreprises privées est passé à 19 843. En 1990 (Selon la loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990), puis en 1991 (Selon le décret n° 91-37 relatif à la libéralisation du commerce extérieur du 19 février 1991), les principaux ou tous l'investissement étranger est autorisé. Début 1992, le nombre d'entreprises privées s'élevait ainsi à 22 382 Enterprise

Depuis 1993, avec le décret législatif n° 93-12 du 05 octobre 1993 qui réduit la procédure à une simple déclaration et offre des mesures d'encouragement et avec la création de l'ANSEJ en 1996.

En 2000, l'Algérie a initié deux plans de mise à niveau. Le Plan de compétitivité industrielle, piloté par le ministère de l'Industrie, vise à moderniser 1 000 entreprises industrielles publiques et privées, avec une moyenne annuelle de 100. Le second plan est piloté par le ministère des Petites et Moyennes Entreprises .Avec l'aide de l'Union européenne, pour bénéficier de ce plan, les entreprises doivent avoir 10 à 250 salariés et appartenir aux industries manufacturières, des matériaux de construction et de l'artisanat. Dans le même contexte, le ministre PME a formulé un autre plan de mise à niveau des PME du pays vers les deux premiers plans. Le plan élargira le groupe cible des entreprises de moins de 20 salariés. Ces entreprises représentent environ 97 % du nombre de PME identifiées. Elles s'appuient sur la nécessité de changer le mode de gestion de l'entreprise, qui doit continuer à évoluer pour rivaliser.

Dans le même contexte, le ministre PME lance un autre plan national en complément des deux premiers projets de promotion des PME. Le plan élargira le groupe cible des entreprises de moins de 20. Ces entreprises représentent environ 97% du nombre identifié de petites et moyennes entreprises, en s'appuyant sur la nécessité de changer le style de gestion de l'entreprise et le style de gestion de l'entreprise doit continuer à se développer pour être

²¹ Pierre-Noel Denieuil et Mohamed Madaoui, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en développement », Edition KARTHALA et IRMC, Paris-Tunis, 2011. P 173

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

compétitif. C'est pourquoi le poids de la création de petites et moyennes entreprises a considérablement augmenté. Plus de la moitié des petites et moyennes entreprises ont été créées entre 2001 et 2007 (212 120 entreprises) conformément à la loi de positionnement PME de 2001, grâce à plusieurs autres participants. Et envisagent de participer à sa création et à son développement, comme le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, la Commission Nationale des Investissements, la création de l'ANDI en 2001, l'ANGEM en 2003, l'Agence Nationale de Développement des PME en 2005 ,

Les statistiques du dernier bulletin de l'information de la PME délivrée par le ministère de l'industrie de montrent que le secteur de la PME en Algérie est en plein essor. En effet, la population totale de PME privées durant l'année 2019, est de 1193339 PME, et qui est supérieur au nombre total de la PME des années précédentes. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité durant les années de l'étude qui s'étend de 2013 jusqu'à 2019

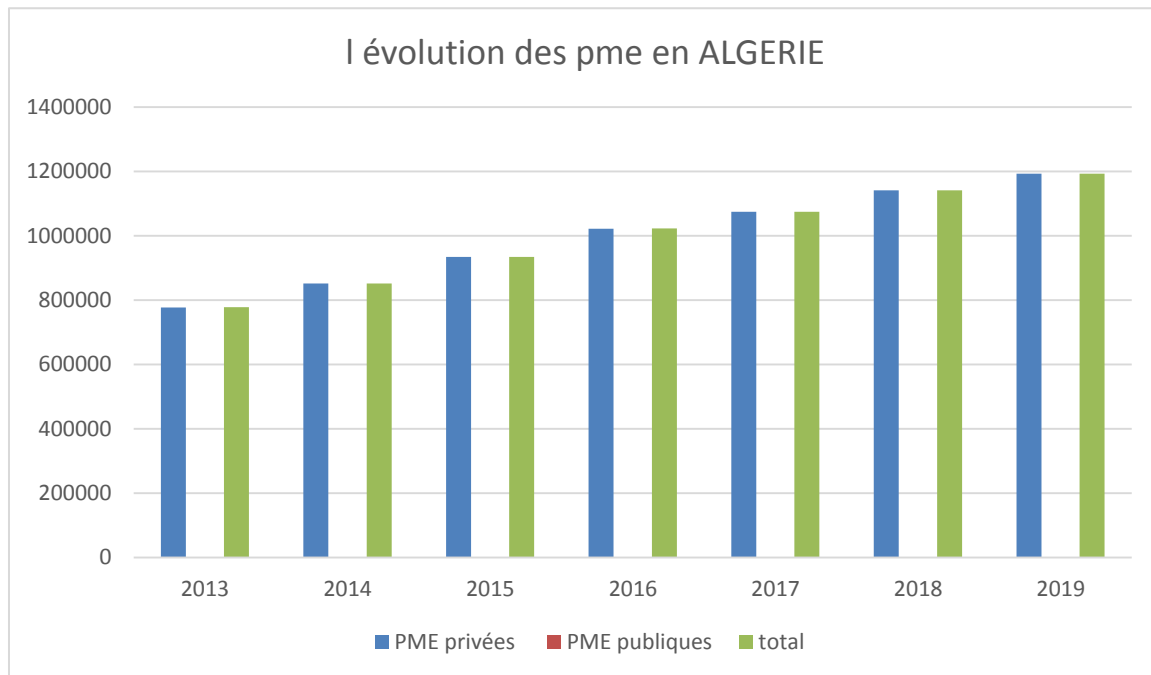
Tableau N° 07 : l'évolution des PME algérienne durant la période 2013-2019

Les années	PME privées		PME publiques		Total	
	Nombre	Taux d'évolution	Nombre	Taux d'évolution	Nombre	Taux d'évolution
2013	777259	9,28	557	-00	777816	9,27
2014	851511	9,55	542	-2,96	852053	9,54
2015	934037	9,69	532	-1,84	934569	9,68
2016	1022231	9,44	390	-26,69	1022621	9,42
2017	1074236	5,09	267	-31,54	1074503	5,07
2018	1141602	6,27	261	-1,87	1141863	6,26
2019	1193096	4,32	243	-7,41	1193339	4,31

élaboré par nous-mêmes à partir des données du ministère de l'industrie et des mines

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME



graphe N°1 : l'évolution des PME en Algérie

Élaboré d'après les données de tableau N° 01

A partir de tableau précédente et la Figure N°1 : on constate que Le nombre des PME en Algérie a connu une augmentation significative entre l'année 2013 et 2019 où le nombre des PME est passé de 777816 unité en 2013 à 1193339 unité en 2019.

L'augmentation du nombre de PME a été principalement enregistrée dans le secteur privé, dont ces entreprises ont connu un saut entre l'année 2013 et 2019 d'un taux de 65,14% ils ont passé de 777259 unité à 1193096 unité par contre les PME de secteur public ont connu une baisse brutale de 43% dans la même période. Ses dernières diminuent annuellement jusqu'à qu'elle est arrivée à 243 unité en 2018 alors qu'elles étaient 557 unité en 2013

Ces résultats sont expliqués par les nombreuses facilitations proposées par l'Etat, pour encourager les investisseurs et les entrepreneurs à entamer dans ce secteur d'activité. Ainsi que la création de différents programmes d'aide par l'Etat afin de garantir le soutien matériel et moral pour les jeunes entrepreneurs, comme la subvention des crédits bancaires et la facilitation des conditions de remboursement. Quant à la régression du nombre de PME/PMI dans le secteur public est dû aux politiques de réforme structurelle adoptées par l'Etat Algérien,

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

ce qui provoque un changement dans le type et le statut juridique et au nombre de ces entreprises²².

Généralement l'Algérie confie à la création des PME/PMI par les investisseurs privés plus que par l'Etat, puisque ce dernier s'intéresse beaucoup plus aux grandes entreprises

4.Le rôle et la place des PME en Algérie : , les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique .

4.1.la contribution La création d'emplois :

: On constate ces dernières années une tendance baissière dans l'évolution du taux de chômage en Algérie, et c'est en grande partie grâce de la contribution du secteur PME à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé et l'artisanat. En effet, l'effectif global des PME, est de 2.690.406 agents, dont seulement 22.073 relèvent des PME publiques, soit les PME publique ne contribuait qu'a 0.82% face a 99.12% des PME privées . Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité durant les années de l'étude qui s'étend de 2014 jusqu'à 2018

Tableau N°08 les emplois déclarés durant la période 2014-2018

Les années	Enterprise privées		Enterprise publique		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014	2110665	97,84	46567	2,16	2157232	100
2015	2327293	98,16	43727	1,84	2371020	100
2016	2511674	98,86	29024	1,14	2540698	100
2017	2632018	99,12	23452	0,88	2655470	100
2018	2702067	99,29	22197	0,81	2724264	100

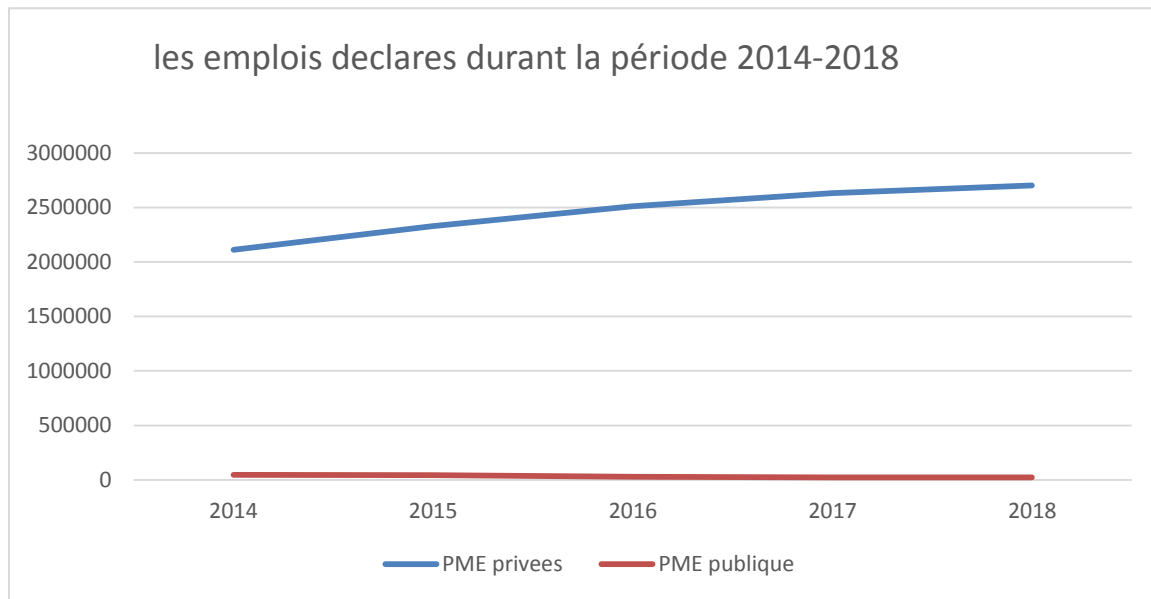
Source :Etabli par nous a partir des données des bulletins d'information statistique (de 2014 jusqu'à 2018)

²²Wassila SAOUD, Kamel GASMI » LA CONTRIBUTION DES PME/PMI DANS L'ECONOMIE ALGERIENNE DURANT LA PERIODE 2004-2015 » Volume 7(21) NO.2016

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Figure N°02 : les emplois déclarés durant la période 2014-2018



Etabli d'après les données de tableau N 02

A partir de tableau précédente et la Figure N°2 : On constate qu'il Ya une augmentation continue des emplois créés qui est passé de 2157232 poste crée en 2014 a 2724264 poste crée en 2018

Le secteur privé a une grande part d'emplois crée , cette part croit annuellement jusqu'à qu'elle a atteint un taux de 99,29% du total en 2018 après qu'elle était 97,84% en 2014 , La part du secteur public est très faible , cette part se diminue annuellement jusqu'à qu'elle est arrivée à 0,81% du total du PIB en 2018 alors qu'elle était 2,16% en 2014.

Le nombre d'emplois créés est assez appréciable mais pas encore suffisant pour constituer un véritable gisement espéré pour résorber le chômage, qui prend des proportions importantes. Le taux de chômage en Algérie diminué légèrement à 9,1% en mai 2019 contre 9,8 en avril 2014

4.2.La contribution de la valeur ajouter

Les PME contribuent fortement à la création de la valeur ajoutée, qui est indicateur qui mesure la production créée et vendues par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est représentée par le PIB algérien, c'est la consolidation des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs . Les PME sont source de création de richesse, contribuant à la stabilité. Selon la société financière internationale (SFI), il existe une relation positive entre le niveau de revenu global d'un pays et le nombre de PME pour 1 000 individus. En outre, les PME sont capables de s'installer dans des zones éloignées, elles

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

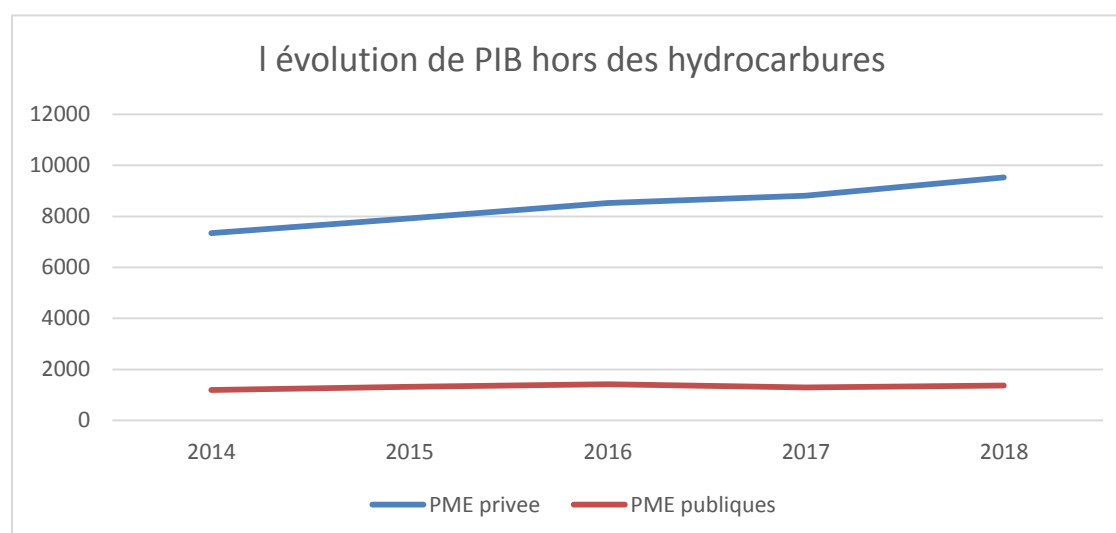
sont un outil efficace pour le renforcement de la richesse locale et agissent comme instrument dans l'intégration des régions nationales

Tableau 09 évolution de PIB hors hydrocarbure durant la période 2014-2018

Les années	Entreprise privées		Entreprise publique		Total	
	La part de PIB	%	La part de PIB	%	La part de PIB	%
2014	7338,65	86,11	1187,93	13,9	8526,58	100
2015	7924,51	85,78	1313,36	14,22	9237,87	100
2016	8529,27	85,77	1414,65	14,23	9943,92	100
2017	8815,62	87,22	1291,14	12,775	10106,76	100
2018	9524,41	87,49	1362,21	12,51	10886,62	100

Source Etabli par nous a partir des données des bulletins d'information statistique (de 2014 jusqu'à 2018)

Graphe N°02 : l'évolution de PIB hors des hydrocarbures



Etabli d'après les données de tableau N 03

A partir de tableau précédente et la Figure N°3 : On constate qu'il y a une augmentation continue De PIB contribue qui est passé de 8526,58 milliards de dinars en 2014 a 10886,62 milliard de dinars en 2018

Le secteur privé a une grande part dans le total du PIB, cette part croit annuellement jusqu'à qu'elle a atteint un taux de 87,49% du total en 2018 après qu'elle était 86,11% en 2014 et La

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

part du secteur public est considérée comme moyenne ou même faible, et au contraire du secteur privé, cette part se diminue annuellement jusqu'à qu'elle est arrivée à 12,51% du total du PIB en 2018 alors qu'elle était 13,9% en 2014.

Ces résultats montrent l'importance du secteur privé dans la contribution au PIB hors hydrocarbures en Algérie, ce qui oblige l'Etat à faire plus d'efforts pour pousser les investisseurs privés à mieux exploiter et multiplier les projets et les entreprises inscrites dans le domaine des PME, surtout dans les secteurs productifs plus que les services , pour arriver à délaissier l'appui complète de l'économie algérienne sur le secteur de l'hydrocarbure.

4.3 la contribution a l'exportation

La structure des exportations algériennes dépend principalement des hydrocarbures, la part des exportations d'hydrocarbures des exportations totales atteignant 94,54% en 2017, elle a connu une augmentation de 16,45% par rapport à l'année précédente, les exportations hors hydrocarbures restent très faibles, atteignant 7.20 % des exportations totales, qui ne dépassent pas 2,58 milliards de dollars en 2019²³. Le tableau suivant indique l'évolution de la contribution des PME algériennes au exportation dans les dernières années

Tableau N°10 l'évolution des exportation algérienne durant la période 2003-2019

	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2019
Expo hors hydro	6731	1099	1332	1066	2062	2161	2063	1899	2580
Expo des hydro	23939	43937	58831	44128	71427	63752	35724	32864	33243
Total	24612	45036	60163	45194	73489	65917	37787	34763	35823

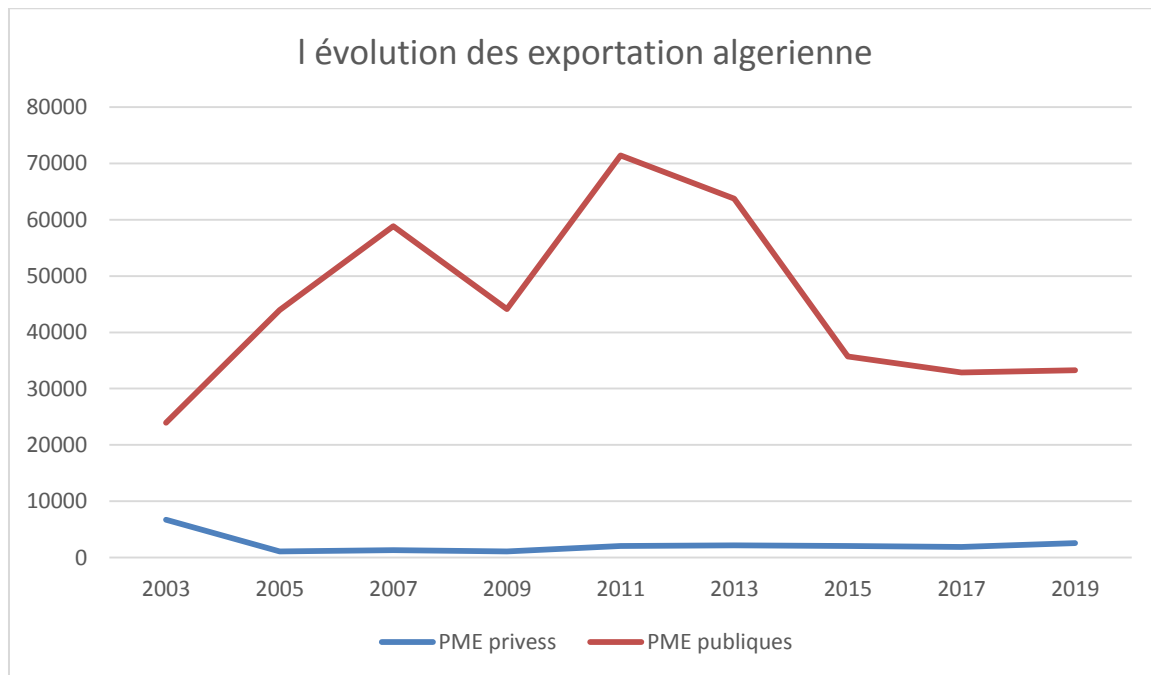
Source HASSAINE Yasser * , BADRI Abdelmadjid *L'impact des réformes économiques sur la croissance des PME en Algérie /Volume 9, N°4 (2021)

²³ Ministère de l'industrie et des mines,

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Figure N°03 l'évolution des exportations algérienne



Etabli d'après les données de tableau 04

5. Les dispositifs législatifs et les structures d'aides et de soutien à la création d'entreprise en Algérie :

Les structures publiques sont des agences chargées de l'exécution des politiques publiques d'aide et de soutien à la création d'entreprises. Ces agences sont censés apporter un appui important en terme d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leurs activités. Il s'agit de l'ANDI, de l'ANADE, de la CNAC, de l'ANGEM²⁴

5.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) : L'ANDI est créée en 2001. Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements en Algérie ; accueillir, conseiller et accompagner les investisseurs nationaux et étrangers. Ses Guichets Uniques Décentralisés sont des antennes de proximité et des interlocuteurs privilégiés auprès des porteurs de projets. Leur principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements²⁵.

²⁴ BOUTALEB. K : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie »

²⁵ www.andi.dz consulter le «30/05/2021

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Au cours de premier semestre 2021 Cet organisme d'appui a créé 24525 postes d'emploi et ce à travers les réalisations des projets inscrits (994 projets) dans son cadre, pour un investissement total de 251898 millions de Dinars. Cependant il est important de signaler que sur les 71 185 projets enregistrés depuis 2002, plus de 70% concernent le secteur des services, les activités stratégiques comme l'industrie et l'agriculture ne représentent que 10.74% et 2.54% respectivement. D'où la nécessité, pour les responsables d'Agences de s'appliquer à encourager les initiatives de productions manufacturières.

5.2. Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANADE) : C'est un dispositif qui permet aux jeunes chômeurs (19 à 35 - 40 ans) de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel, selon leurs qualifications, en étroite collaboration avec les banques publiques. Mise en place en 1997, il appui les créations et le financement des micros entreprises mais aussi leur expansion. Considéré comme le plus important dispositif de lutte contre le chômage en Algérie,. Or son taux de réalisation dans les projets ne dépasse pas les 56 % dans ces meilleures cas, et l'ensemble des projets financés est d'environ un tiers seulement par rapport à l'ensemble des projets retenus (CHELIL. A & AYAD. S, 2009)²⁶ . Il y a donc une forte déperdition entre le nombre de projets retenus et le nombre d'investissements réalisés. Une carence à combler et des ajustements impératifs à apporter à ce dispositif d'insertion des jeunes chômeurs, qui compte pas moins de 53 agences à travers le territoire national, afin d'améliorer ses résultats et son efficacité.

5.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) : A partir de 2004 et dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA²⁷, la possibilité d'extension de la capacité de production des biens et des services pour les entrepreneurs déjà en activité. Concernant les risques de crédits, l'organisme accompagne les banques partenaires par un fonds de garantie couvrant 70% du montant du crédit accordé. Le dispositif inclut un système de bonification des taux d'intérêts, la réduction des droits de douanes, des exonérations fiscales et dans le souci de préserver les nouvelles TPE un service d'accompagnement et de formation des dirigeants-chômeurs est assuré par les équipes conseillères de la Caisse.

²⁶ CHELIL. A & AYAD. S : « PME en Algérie : réalités et perspectives », in revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Tlemcen

²⁷ www.cnac.dz consulter le 15/07/2021

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

5.4. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) : Créée en 2004, l'Agence représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale grandissante, dont l'objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à s'auto-prendre en charge, en créant leur propre activité économique. Elle est représentée sur l'ensemble du territoire national par un réseau de 49 agences de wilayas²⁸, assistées par des antennes d'accompagnement dans 85% des Daïras. Elle a repris le portefeuille des crédits accordés par l'Agence de Développement Social. Depuis 2005, les microcrédits inférieurs à 30 000 DA sont décaissés directement par l'Agence. Pour les montants considérables, l'ANGEM a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA).

A côté de ces quatre organismes on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, on peut citer :

5.5. Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME crée en 2004, sa principale mission est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales (taux plafonné à 80 % du crédit, pour des projets de 5 à 50 millions DA), afin de compléter le montage financier des projets d'investissements viables et orientés vers la création et/ou le développement d'entreprises.

5.6. L'Agence Nationale de Développement de la PME, créée à l'initiative des pouvoirs publics en 2005, elle est chargée de mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME, de mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi, de promouvoir l'expertise et le conseil pour les dirigeants des PME ; de suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de changement d'activité, de mener des études de filières et de diffuser l'information économique et financière.

5.7. La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME, créée en 2004, elle constitue un autre instrument de soutien à la création et au développement des PME, en leur facilitant l'accès au financement. Elle a pour rôle de couvrir les risques relatifs aux crédits d'investissements consentis aux PME. Autrement elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques avec les petits et moyens entrepreneurs.

²⁸ www.ANGEM.DZ consulter le 20/07/2021

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

6. Les contraintes de développement des PME en Algérie : les principales contraintes des PME algérienne sont²⁹ :

6.1 Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires

L'une des principales raisons qui pousse les micro-entrepreneurs algériens à s'installer dans la clandestinité est la complexité des démarches administratives pour la création de son affaire. Malgré les efforts fournis pour faciliter la création des entreprises ces dernières années, le parcours de l'entrepreneur quant à lui est loin d'être simplifié

La seconde raison, de cette fuite vers le marché « noir », est due à l'importance des prélèvements obligatoires – exagérés - que supportent les entreprises déclarées, des impôts, taxes et cotisations, qui peuvent dépasser les 50 % du chiffre d'affaires, dans le cas d'une déclaration de bénéfices. Des charges auxquelles échappent les non déclarés (encouragés par une certaine forme de laxisme des autorités, surtout lorsqu'on sait qu'on peut faire appel à la protection d'un haut fonctionnaire, en cas de problèmes avec les services de l'administration fiscale)

6.2 Les contraintes financières : Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre)

²⁹ Voir le recueil du ministère de la PME : « Actes des assises nationales de la PME.

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

6.3 Les contraintes relatives au marché de travail : En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Manque de managers, de personnels intermédiaires, de techniciens qualifiés, de profils pointus en marketing, en techniques de vente. .etc
- . La gestion du personnel pose problème : contrats, procédures et coût du licenciement.
- L'inexistence de relation entre la formation professionnelle et les attentes des PME, en termes de techniques modernes de gestion de la production, de la qualité
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...)
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés

6.4 Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire : L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. N'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise à niveau, l'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives,

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME

6.5 Les contraintes d'informations Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner comme suite :

- Absence d'une base de données statistiques et d'un système d'informations national
 - Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
 - Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées
 - Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques

CHAPITRE I

Le cadre théorique de la PME

Conclusion

Les petites et moyennes Entreprises n'ont une définition universelle, leurs définition variant d'une économie à une autre, ces agents économiques ont deux principaux critères d'identification : un critère qualitatif qui concerne le caractère descriptif de l'entreprise et un critère quantitatif qui concerne l'aspect dimensionnel de ces dernières.

Une PME est structurée, dirigée, organisée et contrôlée pour atteindre l'objectif ou les objectifs mis en place par le dirigeant. Elle est caractérisée par une gestion de proximité, une structure simple, un système d'information peu formalisé et une faible spécialisation due à leur petite taille et leur simplicité organisationnelle.

Les PME en phase de création sont très souvent confrontées à une problématique de financement. L'entrepreneur peut recourir à plusieurs modes de financement à savoir le financement interne ou le financement externe qui se divise en deux parties : un financement direct (marché financier) et un financement indirect (la banque).

La PME a une place très importante dans l'économie nationale, son principal rôle est de créer l'emploi, la valeur ajoutée et la richesse. Pour cela, le pouvoir public algérien a mis en place différents dispositifs (ANADE, ANGEM, CNAC et ANDI) à la disposition des jeunes chômeurs afin de leur permettre de créer leur entreprise.

Dans le chapitre suivant nous allons essayer d'analyser les crédits d'investissement et leurs risques et garanties.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Introduction de chapitre

Dans le cadre de son activité, l'entreprise est appelée à acquérir, en plus des moyens nécessaires à son cycle d'exploitation, des moyens de production aussi bien à sa création que pour assurer sa pérennité.

Le risque crédit est la menace potentielle résultante de l'acceptation par le banquier d'aider son client financièrement. Cette menace pourra donc prendre plusieurs formes au quelles correspond un certain nombre de risque respectifs. Pour chacun de ces risques, un certain nombre de moyens de préventions existent (suretés bancaires) imposés à l'emprunteur de fonds pour se couvrir contre toute erreur de gestion commise par lui.

dans ce deuxième chapitre nous allons tenter de décrire le plus fidèlement possible les crédits d'investissement en commençant par les leurs définitions et typologies qui sont dépend a l'échéance de remboursement. Ensuite, on parlera de risque et les garantie des crédit d'investissement

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Section 01 généralité sur les crédits d'investissement

La nature des biens financés est le critère fondamental de la distinction. Le crédit à court terme dans cette conception, finance les actifs circulants du bilan et se rembourse par le jeu des rentrées correspondantes. Quant au moyen terme et long terme, il finance la partie haute du bilan, les immobilisations, et son remboursement ne peut être assuré que par les bénéfices dégagés

1.1 Définition des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont des crédits à moyens et long terme qui financent l'actif immobilisé ou bien l'actif fixe du bilan, c'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission sociale. La durée de ces crédits d'investissement à moyens terme varie entre deux et sept ans, au-delà de cette période ils sont considérés à long terme mais leur durée ne dépasse pas que rarement 20 ans.⁴⁷¹

2. Les types de crédits d'investissements

L'entreprise dont les moyens financiers sont insuffisants à son exploitation, on décide d'effectuer de nouveaux investissements indispensables à son extension recourt souvent aux fonds étrangers.

La source la plus usitée dans ce cas, est le marché bancaire. La banque peut offrir une multitude de services destinés à la satisfaction des besoins de financement exprimés par l'entreprise.

Cette section, sera consacrée à l'étude des moyens de financement des investissements, qui peuvent être à moyen terme, à long terme ou sous forme d'un crédit-bail « le leasing ».

2.1 Le crédit à moyen terme d'investissement :

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans/sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissables entre huit et dix ans »

Ce type de crédit, permet de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

L'octroi de ce crédit, entraîne le paiement de commissions d'engagements au banquier, tandis que les intérêts sur le crédit ne sont décomptés qu'au fur et à mesure de son usage. Il

¹ SIBF, « Cours de techniques bancaires », p. 89.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

est généralement distribué par les banques de dépôts, les banques d'affaires ou encore les banques de crédits à moyen terme et à long terme.

Il existe trois (03) formes du crédit à moyen terme d'investissement :

- Le crédit à moyen terme réescomptable ;
- Le crédit à moyen terme mobilisable ;
- Le crédit à moyen terme direct.

2.1.1 Le crédit à moyen terme réescomptable :

Pour pouvoir financer des opérations de crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, il faut résoudre un double problème, celui de donner aux banques de dépôts la possibilité de réescompter leurs crédits auprès de la banque d'Algérie, tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours trop systématique aux ressources de l'Institut d'Emission, et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

2.1.2 Le crédit à moyen terme mobilisable :

C'est un crédit qui pourrait faire l'objet d'un refinancement auprès d'un organisme mobilisateur.

Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire. Mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

2.1.3 Les Le crédit à moyen terme non mobilisables

Ce sont des crédits à moyen terme ordinaire, distribués par la banque sous l'appui de la banque d'Algérie.

Ils sont plus simples mais plus coûteux que le crédit à moyen terme mobilisable, car ils impliquent pour la banque des prises de garantie²

2.1.4 Le crédit à moyen terme direct :

Dit direct, lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Les billets à ordre créés en représentation d'un tel crédit deviennent des reconnaissances de dettes et non des instruments de réescompte ou de mobilisation.

² Boukrous Djamilia « circuit de petites et moyennes entreprises en Algérie » mémoire de master. Université d'Oran

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

2.2 Le crédit à long terme d'investissement :

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans/vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions »³

Ces crédits se distribuent généralement sous forme de prêts mis à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : les banques d'affaires, les banques de crédits à moyen terme et long terme,....Il est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligataires.

En Algérie, jusqu'à une certaine époque, le financement des investissements planifiés productifs pour le compte des entreprises nationales, était assuré :

- Pour la partie moyen terme, par les banques primaires ;
- Pour la partie long terme, par La Banque d'Algérienne de Développement sur ressources du trésor public.

2.3 Le crédit-bail « Leasing » :

Le crédit-bail, est un contrat de location assorti d'une promesse de vente. Il est la traduction française de leasing. Cette technique particulière de financement des investissements est née aux Etats-Unis.

Les sociétés de leasing, inscrites comme banque ou établissements financiers.

Le mécanisme du crédit-bail est le suivant :

- L'entreprise choisit son équipement ;
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ;
- La durée du contrat, doit correspondre à la vie économique du bien loué ;
- A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

A cet effet, algérien saoudo leasing « ASL » et « EL BARAKA » sont les premiers qui ont inauguré timidement le marché algérien. Néanmoins, dès le début des années 2000, plusieurs établissements financiers et banques privées se sont lancés dans cette activité. Actuellement,

³ Farouk Bouyakoub : « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2001, P 253

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

jusqu'à 2011, le marché algérien du leasing est partagé entre cinq banques privées étrangères et une banque publique⁴.

- AL BARAKA BANK
- La société générale
- Natexis banque populaire d'Algérie
- BNP Paribas El Djazair
- Banco Esprito Santo ;

Ainsi que sept établissements financiers, à savoir :

- Maghreb leasing Algerian (MLA) ;
- Arab leasing corporation (ALC) ;
- CTELEM algérien ;
- La société financière d'investissement, de pratique et de placement (SOFINANCE) ;
- La société de Refinancement hypothécaire (SRH) ;
- La société leasing Algérie

Le crédit-bail, soit qu'il est mobilier, soit qu'il est immobilier. il a plusieurs formes

2.3.1 Le crédit-bail mobilier : C'est une opération par laquelle une entreprise de crédit bail qui doit être un établissement de crédit achète à un fournisseur un bien d'équipement ou un matériel d'outillage, pour le donner en location à son client. L'utilisateur, qui à l'issue d'une période fixée à l'avance, bénéficie d'une option à trois branches : demander le renouvellement du contrat de la location, restitué le bien à l'établissement de crédit bail, l'acquérir moyennant un prix convenu appelé « valeur résiduelle », tenant compte des versements effectués à titre de loyers.

2.3.2 Le crédit-bail immobilier : C'est une opération par laquelle une entreprise de crédit bail donne en location un bien immobilier à usage professionnel acheté par elle on construit pour son compte, en permettant au locataire d'en devenir propriétaire au plus tard à l'expiration du bail, soit en exécution d'une promesse unilatérale de vente, soit par acquisition de la propriété du terrain sur lequel est l'immeuble loué, soit par transfert de plein droit de la propriété de cet immeuble sur édifié sur le terrain appartenant au dit locataire.

Rapport d'activité D'AL BARAKA banque, 2011.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

2.3.3 Le crédit-bail international (ou à l'exportation):

« Il s'agit d'opérations dont lesquelles le propriétaire d'un bien et son locataire ne résident pas dans le même pays. Elles permettent d'éviter, par exemple, le recours à une société mère pour le financement du programme d'investissement d'une filiale domicilié à l'étranger »⁵

Les opérations sont montées par des sociétés de crédit bail étrangères, généralement implantée sur les places financières les mieux placées pour la collecte des capitaux sur le marché de l'euro-devise.

Ces sociétés sont, bien sûr, des sociétés de droit local mais les mécanismes financiers, juridiques et même fiscaux des opérations de crédit-bail international sont relativement proches des règles en vigueur dans l'ensemble des pays.

2.3.3.1 Les opérations particulières de crédit-bail :

2.3.3.2 Le lease-back : C'est une technique de crédit par laquelle l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien qu'il rachètera progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse de vente. Il permet donc à une entreprise de trouver des capitaux en cédant ses immobilisations.

2.3.3.3 Le crédit-bail adossé : Appelé aussi « crédit-bail fournisseur », c'est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui le laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. L'entreprise productrice, devenue locataire de ses propres production, sous loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celles du contrat de crédit-bail dont elle est bénéficiaire

2.3.4 Avantages et Inconvénients du crédit-bail :

2.3.4.1 Avantages :

- Il est d'une grande souplesse d'utilisation ;
- Il n'exige aucun autofinancement ;
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;

⁵ Farouk Bouyakoub op. cit . p 25

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location ;
- Les loyers sont passés en frais généraux à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

2.3.4.2 Inconvénients :

- Pour les petits investissements, il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé;
- Ce type de financement est réservé aux biens standard ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Section 02: les Garanties des Crédits d'investissement

L'activité d'intermédiation pose problème et exige L'établissement financier de certifier de façon permanente au moins deux contradictions : d'une part, la sécurité vis-à-vis des déposants et épargnants d'autre part, la satisfaction des besoins des entreprises et la recherche d'un profit.

Le banquier doit constamment agir de manière à être capable de répondre aux retraits des déposants sans pour autant être obligé de rappeler le crédit consenti aux entreprises. La notion de risque trouve sa signification au centre de cette contradiction. Ce sont ces contraintes qui obligent le banquier à ne pas accorder des crédits avant d'avoir identifié, analysé et apprécié les risques auxquels s'expose l'entreprise.

La réussite de l'opération octroi de crédits doit être couverte par des garanties, L'établissement financier doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleure sécurité, pour cette raison L'établissement financier consiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour L'établissement financier de se prémunir contre le risque du crédit.

1. Les Risques des Crédits :

L'objectif de l'analyste, est d'identifier et d'apprécier les risques aux quels un établissement de crédit est exposé.

La mauvaise gestion de l'un de risque, peut mettre en cause la pérennité de la firme bancaire, qui est insolvable, sera conduite à disparaître.⁶

1.2 Le risque lié à l'opération de crédit :

Le temps, la promesse et la confiance qui sous-tendent l'acte de crédit « couvent » un risque majeur : le risque de non remboursement, appelé également « risque d'insolvabilité de

⁶ MICHEL MARTHIEN : « L'Exploitant Bancaire et Le Risque Crédit », Edition : ORGANISATION, Paris, 1995 La gestion du risque 181 et Le cadre général de la gestion du risque de contrepartie 182

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

l'emprunteur ». Ce risque est inhérent à toute opération de crédit et le banquier doit nécessairement l'évaluer avant de décider de la suite à donner à la demande de financement.

Evaluer le risque, consiste à s'assurer que les conditions dans lesquelles évolue l'entreprise, sont telles que l'utilisation des fonds sollicités engendrera nécessairement des recettes réalisées par l'entreprise (pour les crédits de fonctionnement) et/ou les profits dégagés (pour les crédits d'équipements) qui vont permettre le remboursement des fonds empruntés.

La défaillance d'un débiteur, peut avoir de fâcheuses conséquences sur l'équilibre financier de la banque prêteuse. Pour poursuivre ses activités, elle doit en effet reconstituer ses liquidités connaître en recourant à un endettement supplémentaire par le biais du marché monétaire (avec paiement d'un intérêt élevé) ou de découvert auprès de la banque d'Algérie.

1.2.1 Les niveaux de risque de crédit : Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à trois (03) niveaux : le niveau individuel (ou particulier à l'entreprise), le niveau sectoriel et le niveau général.

1.2.2 Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) : Ce risque est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui se sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont endettés ou dont la trésorerie est lourde, qui possèdent des installations industrielles détériorées, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance.

1.2.3: Le risque sectoriel : Appelé « risque professionnel ou risque corporatif », est lié à la branche d'activité. Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation, commerciale et industrielle d'une activité donnée, suite à des évènements précis : pénurie de matières premières, effondrement des prix, modifications profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chères. Ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise.

Ce risque menace les banques, trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donné. Il suffit que ce secteur soit durement frappé par une forte crise (saturation, contraction du marché, concurrence de produits étrangers de meilleurs qualité et prix) pour que la banque connaisse de graves difficultés.

1.3.4. Le risque général : Il est lié à la survenance de crises politiques ou économiques internes ou encore d'évènements naturels tels que les inondations, sécheresse, qui peuvent

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

causer des préjudices importants aux entreprises. Les crises de grande ampleur peuvent même amener des entreprises à déposer leurs bilans.

1.4. Cas particulier du risque pays : Appelé également, « risque souverain », est un quatrième type qui n'apparaît que dans le cadre d'une exportation. Il ne concerne pas directement l'acheteur local dans la mesure où il naît, non de son inaptitude de faire face à ses engagements vis-à-vis de son fournisseur étranger, mais d'une incapacité des autorités monétaires de son propre pays à transférer vers le pays du fournisseur et dans la monnaie convenue de l'opération d'exportation.

1.5. Les autres risques⁷ :

1.5.1. Risque de taux d'intérêt : C'est celui où une variation des taux d'intérêt a un effet adverse sur la situation patrimoniale et le résultat de la banque. Son origine se trouve dans la présence dans un bilan bancaire d'éléments de montants et de conditions de rémunération différentes entre taux fixe et taux variable, ou entre des taux variables à indexations non identiques.

1.5.2 Risque de change : Il provient de la détention d'actifs et de passifs libellés en devise dont les cours sont fluctuants, ce qui engendre des gains ou des pertes.

1.5.3 Risque de liquidité : Il est issu du rôle de transformation d'une banque dont le terme des emplois est généralement supérieur à celui des ressources. La transformation étant inhérente à l'activité bancaire, il s'agit d'évaluer, en cas de décalage important entre entrées et sorties des fonds, en combien de temps et à quel prix la banque pourra respecter ses engagements et éviter la manque de liquidité, équivalent de la cessation de paiement.

1.5.4 Risque de procédure : Appelé « risque administratif », est le risque de perte, résultant de défaillance d'un système de traitement manuel ou automatisé. Il est donc primordial que :

- Tout nouveau produit ou service soit examiné et traité de l'optique des risques opérationnels, sous l'angle notamment des procédures requises avant d'être mis en application.
- Des audits opérationnels, soient régulièrement conduits le risque de procédure étant inhérent à toutes les activités bancaires et particulièrement important en ce qui

⁷ Idem , Page 2

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

concerne les instruments dérivés (erreurs humains, défaillances dans les procédures de règlement, etc.).

1.5.5 Risque juridique et fiscal : Dont l'impact est susceptible d'être considérable. Il recouvre notamment les aspects suivants :

- Le risque du banquier prêteur envers un client connaissant des difficultés financières ;
- Le risque de l'inapplicabilité d'un contrat ;
- Le risque d'être condamné à verser des dommages et intérêts à une contrepartie, en raison, d'une erreur.

Ce risque est particulièrement important dans les métiers du conseil, il peut induire notamment, la détérioration de l'image de la banque concernée, et donc des pertes des courants d'affaires.

1.5.6. Risque de contrepartie : Correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle un créancier ou un engagement est détenu. La banque subit une perte en capital (créance non remboursée) et en revenu (intérêts non perçus), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante...⁸

2. Le Rating :

2.1 : Définition et caractéristique :

Il permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur.

Les agences distinguent deux types de notes : la notation traditionnelle qui s'applique aux emprunts à court terme (moins d'un an) ou à long terme émis sur le marché et la notation de référence (en l'absence d'émission) à court terme et à long terme qui mesure le risque de contrepartie que représente l'emprunteur pour un investisseur (note attribuée à une dette de premier rang).

La notation offre à l'investisseur une information fiable sur le risque de la créance. Enfin, le rating n'est pas immuable ; il est sujet à évolution et peut être modifié au cours de la durée de vie de la dette sur le marché.

La Notation financière ou Rating permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'Analyse financière et de Scoring. Les agences distinguent deux types de

⁸ SYLVIE DE COUSSERGUES : « Gestion de la Banque : Du Diagnostic à La Stratégie », Edition : DUNOD, Paris, 2005, Section 3 La prévention du risque de contrepartie p 203

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

notes : la notation traditionnelle qui s'applique aux emprunts à Court Terme (moins d'un an) ou à long Terme émis sur le Marché et la notation de référence (en l'absence d'émission) à Court Terme et à long Terme qui mesure le Risque de contrepartie que représente l'emprunteur pour un Investisseur (note attribuée à une Dette de premier rang). La Notation financière offre à l'Investisseur une information fiable sur le risque de la créance.

2.2. Le projet de rating ou cotation des entreprises par la Banque d'Algérie et le nouveau contexte de l'analyse des risques de crédit :

L'évaluation du risque – crédit sur les entreprises est une activité pratiquée par la Banque d'Algérie depuis sa création, il y a un peu plus de 30 ans (loi n° 62-144 de 13 décembre 1962). Aujourd'hui, cette évaluation se traduit par une cotation qui exprime la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

La vocation première de la cotation Banque d'Algérie est de fournir un appui à la mise en œuvre de la politique monétaire : l'attribution d'une cotation aux entreprises permet d'opérer une sélection parmi les supports de refinancement présentés par les banques commerciales à la Banque d'Algérie pour ne retenir que les créances détenues sur les entreprises bénéficiant de meilleure appréciation.

La cotation est également ouverte à la profession bancaire, et joue ainsi le rôle d'un service d'information bancaire : la cotation accessible via la base de données « Centrale des bilans », premier vecteur d'information externe de la profession bancaire, est peut ainsi être utilisée par les banques commerciales comme un outil de prospection commerciale et de suivi du risque client.

Le secrétariat général de la commission bancaire peut utiliser la cotation des entreprises dans le cadre de ses missions de contrôle sur pièce des établissements de crédit. Grâce à la cotation, il dispose ainsi d'un indicateur de qualité des portefeuilles bancaires.

3. La classification des risques bancaires :

➤ Risque à 100% : -Crédit à la clientèle (escompte, leasing, découvert en compte) ;

-Crédit personnel ;

-Engagement (signature vers l'extérieur, acceptation à payer, crédit extérieur).

➤ Risque à 25% : -Crédit documentaire (importation) ;

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

-Autres cautions.

- Risque à 20% : -Concours à des établissements de crédit installés à l'étranger.
- Risque à 05% :-Concours à des banques et établissements de crédits installés à l'extérieur du pays.

Risque à 0% : -Créances sur l'Etat ou assimilée ;

-Obligations de l'Etat ;

-Autres créances sur l'Etat.

II) : Les Garanties des Crédits :

Lorsque le banquier accorde des crédits, il le fait en grande partie avec des fonds qui ne lui appartiennent pas. Il doit être prudent dans la gestion des fonds, qui lui sont confiés et souvent conforter sa position de créancier en prenant des garanties appelées souvent « sûretés».

La politique de garantie déterminée et mise en œuvre par la banque à une influence sur le niveau de ses risques crédits. Elle doit donc bien évidemment être partie intégrante de sa stratégie de maîtrise du risque crédit.⁹

1. Définition de la garantie :

Si l'on doit donner une définition économique de la garantie. On peut dire « qu'elle sert à anticiper et couvrir un risque futur possible de non recouvrement du crédit ». ¹⁰

Elle sert tout d'abord à anticiper, c'est-à-dire à prévenir, car bien sûr lors de l'octroi du crédit, il est établi comme postulat de départ que le crédit sera remboursé.

Elle sert aussi, à couvrir le risque, le choix judicieux de la nature et de la garantie va donc directement participer à l'atteinte de cet objectif.

L'exploitant bancaire devra pouvoir apprécier quel sera le sort de la garantie choisie, en cas de déclenchement d'évènements particuliers, exemple : l'ouverture d'une procédure collective.

⁹ SYLVIE DE COUSSERGUES . op. cit .p 186.

¹⁰ Michel Mathieu : « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Edition : Organisation, Paris, 1995, P 95.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Elle sert, enfin à la couverture d'un risque possible, la garantie joue un rôle d'assurance. C'est parce que le crédit se dénoue instantanément, mais se déroule dans le temps, que la banque doit se protéger contre les aléas qui lui sont liés.

Les garanties bancaires collectées pour la couverture des risques bancaires sont en deux grandes familles :

2.1. Les garanties réelles :

Le banquier rencontre parfois des difficultés quant à la mise en œuvre des garanties de portée générale. Il existe donc, dans certains cas, l'affectation d'un bien meuble ou immeuble appartenant au débiteur ou à une tierce personne. Ces sûretés dites réelles, elles prennent les formes suivantes :

2.2.L'hypothèque : C'est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement, et avec publicité. Elle peut être légale, conventionnelle ou judiciaire :

2.2.1.L'hypothèque légale : Comme son nom indique, cette hypothèque résulte de la loi elle-même. L'article 179 de la loi n°90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dispose : Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobilières du débiteur au profit des banques et les établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux.

2.2.3. : L'hypothèque conventionnelle : C'est un contrat passé en la forme authentique ; c'est-à-dire par acte notarié, par lequel la banque acquiert un droit réel accessoire à sa créance sur un ou plusieurs immeubles affectés en garantie par une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principale.

2.2.4. L'hypothèque judiciaire : C'est une mesure conservatoire immobilière. Elle porte sur un ou plusieurs immeubles (terrains, construction,..) appartenant au débiteur ou à caution, si elle existe, et vise à les mettre sous mains de justice et d'empêcher leur propriétaire d'en disposer au préjudice du créancier. (Art 345 du code de procédure civile).

L'hypothèque confère au créancier le droit de préférence et le droit de suite. Droit de préférence : en cas de non-paiement et de poursuites, le créancier procède à la réalisation du bien par vente forcée de l'immeuble saisi aux enchères publiques ;

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Droit de suite : le débiteur ne peut pas vendre l'immeuble sans remboursement préalable du créancier car la garantie est attachée à l'immeuble.

2.3. Les privilèges spéciaux immobiliers :

2.3.1 : Définition et caractéristiques : Ce sont des garanties conférées par la loi à une créance, en fonction de sa nature. Tout vendeur d'un bien immobilier ou d'un fonds de commerce non payé comptant dispose légalement d'un privilège sur le bien vendu. Ce qui lui donne le droit de faire éventuellement annuler la vente.

La subrogation dans le privilège du vendeur transfère donc au créancier le droit de demander l'annulation de la vente du bien qui lui a été donné en garantie.

Ce privilège garantit le capital, les intérêts et les accessoires. Il est de premier rang et s'inscrit avant toute autre garantie. Cependant, il est à signaler que cette garantie est accessoire et ne doit être inscrite qu'avec hypothèque légale ou conventionnelle ou nantissement de fonds de commerce¹¹

2.3.2 .Subrogation dans le privilège :

2.3.2.1. Subrogation dans le privilège du vendeur du bien immeuble : Il permettra à la banque de demander l'annulation de la vente du bien qui lui a été donné en garantie d'un crédit destiné à l'acquisition d'un bien immeuble à usage d'habitation, commerciale, industriel ou artisanal.

L'inscription du privilège reste valable durant dix (10) ans à compter de la date de son établissement, l'agence doit donc procéder à son renouvellement avant l'expiration de ce délai.

2.3.2.2. Subrogation dans le privilège du vendeur du fonds de commerce : Il n'a lieu que si la vente est constatée par acte authentique et inscrit sur un registre public tenu au centre du registre de commerce.

L'inscription du privilège reste valable durant dix (10) ans à compter de la date de son établissement, l'agence doit procéder à son renouvellement avant l'expiration de ce délai.

¹¹ Michel Mathieu : op , cit , P 96.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

2.4. Les garanties dérivées : L'hypothèque non publiée, les restrictions contractuelles et la promesse d'affectation hypothécaire imposées au débiteur constituent les utilisations principales de ses garanties dérivées.

2.4.1. L'hypothèque non publiée : L'inscription n'est pas publiée à la conservation des hypothèques et que, par voie de conséquence, il n'acquiert pas le rang. Les parties qui conviennent, soient de subordonner cette inscription à la survenance d'un événement particulier. Exemple : retard dans les règlements des échéances, pertes comptables constatées, etc.

2.4.2. Les restrictions contractuelles : Elles imposent au débiteur, ou sûretés moins négatives, visent à interdire ou limiter l'accomplissement de certaines actes au débiteur, sur le bien qu'elles concernent. Elles ont pour but, d'assurer au créancier le maintien du bien et de son intégrité juridique, dans le patrimoine du débiteur d'apporter ce bien en société, de le vendre, le louer ou le consentir sur celui-ci une garantie quelconque.

2.4.3. La promesse d'affectation hypothécaire : Elle consiste pour l'emprunteur à s'engager à la première demande du prêteur, à lui consentir une garantie hypothécaire sur un

- Elle est généralement contenue dans un acte privé et doit contenir certaines mentions :
- La désignation précise des parties et en particulier du promettant ;
- L'identification précise de l'immeuble, ainsi que ses références, la ou les signatures des débiteurs ;

Les caractéristiques du ou des crédits accordées.

2.5. Le droit de rétention : Lorsqu'un créancier se trouve en possession d'un bien de son débiteur au moment même où naît sa créance et si celle-ci se rapporte au bien considéré, le créancier jouit du droit de rétention. En vertu de cette prérogative, il peut donc ne pas restituer le bien jusqu'au paiement complet de ce qui lui est dû.

2.6. Le nantissement et le gage :

2.6.2. Le nantissement :

2.6.2.1. Le nantissement des marchés publics : Ces marchés sont des contrats passés par l'Etat, les collectivités locales et les établissements administratifs, en vue de la réalisation de travaux, fournitures et services. Les banques participent très largement au financement des

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

biens qui découlent de ces marchés. Pour ces raisons, il a fallu mettre en place une procédure de nantissement des marchés publics.

.2.6.2.2. Le nantissement du fonds de commerce : C'est une garantie sans dépossession consentie sur certains éléments compris dans le fonds pour sûreté d'une créance qu'elle peut être future ou conditionnelle.

Pour une société, ce nantissement est valable, lorsqu'il garantit un prêt entrant dans l'objet social de la société et qui conforme à son intérêt social.

2.6.2.3. Le nantissement sur matériel et outillage : C'est un gage, sans dépossession du débiteur constitué sur l'outillage et le matériel achetés en garantie d'un prêt, dont l'objet vise à permettre l'acquisition de cet outillage et matériel. Le nantissement n'est possible s'il constitue la garantie du financement destinée à l'acquisition des matériels et outillages.

2.6.2.4. Le nantissement de valeurs mobilières : Le choix des valeurs mobilières à inclure dans le nantissement pose un problème délicat. Il faut en effet, rechercher des valeurs de négociation facile, réalisables dans un court délai. Cependant, elles consistent dans l'affectation en garantie par l'emprunteur, de titres dont il est propriétaire, au profit de la banque, pour garantir le remboursement d'un crédit.

2.6.3. Le gage :

2.6.3.1. Le gage de véhicule : C'est une garantie sans dépossession qui garantit le recouvrement par la banque des sommes débloquées pour permettre à l'emprunteur d'acquies un véhicule sur lequel il inscrit un gage. Ce dernier est un contrat accessoire au contrat de prêt. Ce contrat est soumis aux dispositions de l'article 969 et suivant du Code Civil et celles de l'article 30 du Code de commerce. La distinction entre le gage civil et le gage commercial se fait en tenant compte de la nature juridique du débiteur.

Exemples :

- Le gage des véhicules acquis par, un commerçant, un agriculteur, un concessionnaire ou un revendeur avec concours de la banque, est commercial ;
- Le gage d'un véhicule acquis par un particulier sur un prêt que lui a accordé la banque, est civil.

2.6.3.2. Le gage sur marchandise : Il consiste dans la remise, par le débiteur entre les mains de son créancier (ou d'un tiers), de marchandises notamment désignées pour garantir le remboursement d'une créance déterminée. Le gage est une garantie qui naît d'un contrat

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

conclu entre le créancier et le constituant du gage. Il permet au créancier s'il a été correctement effectué, de bénéficier du droit de rétention et il peut être civil ou commercial.

2.6.3.3. Le warrant agricole : C'est un gage non dépossession, permettant de constituer en garantie les produits d'une exploitation, dont l'activité exercée est réputée agricole. Les produits et objet warrantables peuvent être des animaux, des produits transformés (fromage, beurre,...).

2.6.3.4. Le gage espèce : Consiste dans la remise par le débiteur à la banque, d'une somme d'argent déterminé, affectée en garantie de certaines créances définies préalablement à cette remise. Il peut être constitué de manière instantanée par l'affectation en une seule fois des sommes nécessaires à sa réalisation. Il peut aussi adosser à une opération bancaire et se constituer au fil du temps.

3. Les garanties personnelles :

Ces garanties sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes promettant de désintéresser les créanciers si, à l'échéance, le débiteur principal ne satisfait pas à ses obligations.

Ces garanties émanent donc toujours de tiers, car un débiteur quelle que soit sa qualité ne peut se garantir par sa seule parole, pour une dette contractée par lui. Cette assurance n'aurait qu'une valeur morale, elle ne reposerait sur aucune base légale.

Ces garanties personnelles prennent les formes suivantes :

3.1. Le cautionnement : C'est un engagement pris envers le créancier par une personne physique ou morale, privée ou publique qui porte le nom de caution de désintéresser le créancier si, à l'échéance, le débiteur principale ne satisfait pas lui-même à ses obligations. Il existe deux (02) types de cautionnement :

3.1.1. Le cautionnement simple : Il donne le droit au bénéficiaire de discussion et à celui de division.

- **Le bénéfice de discussion :** La caution peut exiger Rr du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement.¹²

¹² LUCK BEERNET ROLLAND » principes de techniques bancaire » Edition donud , paris 2005 p 242

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

- **Le bénéfice de division** : Au cas où il y aurait plusieurs cautions, chacune ne serait engagée que pour sa part.

3.1.2. Le cautionnement solidaire : La caution peut être actionnée en paiement en même temps que le débiteur principal, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensembles. Lorsque plusieurs personnes sont cautions solidaires, elles garantissent l'ensemble de créancier et chacune est engagée pour le tout

3.2. L'aval : Au sens de l'article 409 du code de commerce « l'aval est l'engagement d'une personne de payer tous ou une partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce »¹³

Il est donné pour sûreté de paiement du titre de créance auquel il est attaché tandis que le cautionnement s'applique à l'obligation par laquelle il est donné.

L'aval peut donc être défini comme étant une garantie, qui a pour but d'assurer la bonne fin du paiement de lettre de change et du billet à ordre pour tout ou partie de son montant.

L'aval doit indiquer pour le compte de qu'il est donné, à défaut de cette indication, il est réputé avoir été donné pour le compte, soit du souscripteur pour le billet à ordre, soit pour le compte du tiers pour le chèque.

L'aval peut être donné par deux (02) formes à savoir :

- Etre mentionné sur l'effet ou une allonge ;
- Etre donné par acte séparé.

¹³ L'article 409 du code de commerce

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Conclusion

Les crédits d'investissement ont pour but de financer l'activité des entreprises.

En ce qui concerne les crédits d'investissement classiques (crédit à moyen terme, crédit à long terme et crédit-bail) ont des caractéristiques propres à eux, qui se présentent par leur durée, leur montant, le différé de paiement et leur durée d'amortissement.

La décision qui va conclure le dossier du crédit est fonction du risque et de la rentabilité escomptée.

La nature des biens financés est le critère fondamental de la distinction. Le crédit à court terme dans cette conception, finance les actifs circulants du bilan et se rembourse par le jeu des rentrées correspondantes. Quant au moyen terme et long terme, il finance la partie haute du bilan, les immobilisations, et son remboursement ne peut être assuré que par les bénéfices dégagés

Les mesures prudentielles ainsi que les instruments propres à la banque aident à apprécier le risque, mais toute la rigueur et la vigilance de la banque ne permettra de réduire totalement ce risque, qui généralement ne dépend que très faiblement de la banque, cependant il est nécessaire de masquer les incertitudes qui peuvent affecter la réussite des projets

CHAPITRE III

Cas pratique

CHAPITRE III

Cas pratique

Introduction de chapitre

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) est un organisme public créée en 1996 par le décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1 417 correspondant au 08 Septembre 1996, devenue opérationnelle en 1997 , ce organisme a un caractère spécifique dote de la personnalité morale et de l'autonomie financier , place sous la tutelle de ministre charge de l'emplois .son siège est fixe à Alger

Elle compte 51 agences au niveau national, réparties dans toutes les wilaya du pays . Chaque wilaya a une agence , et la capitale a 4 antenne. L'objectif est d'encourager les jeunes promoteurs à créer des entreprises et d'encourager toute action visant à promouvoir l'entrepreneuriat.

L'agence est une institution qui évolue et s'adapte chaque jour à l'actualité Besoins financiers et besoins d'accompagnement des jeunes promoteurs, dont Il a subi de nombreuses réformes et reconstructions. Il fournit un soutien, des subventions Offrir une aide financière et des incitations fiscales à toutes les étapes de la création.

CHAPITRE III Cas pratique

Section 01 présentation d ANADE

1.1 La dénomination D ANADE

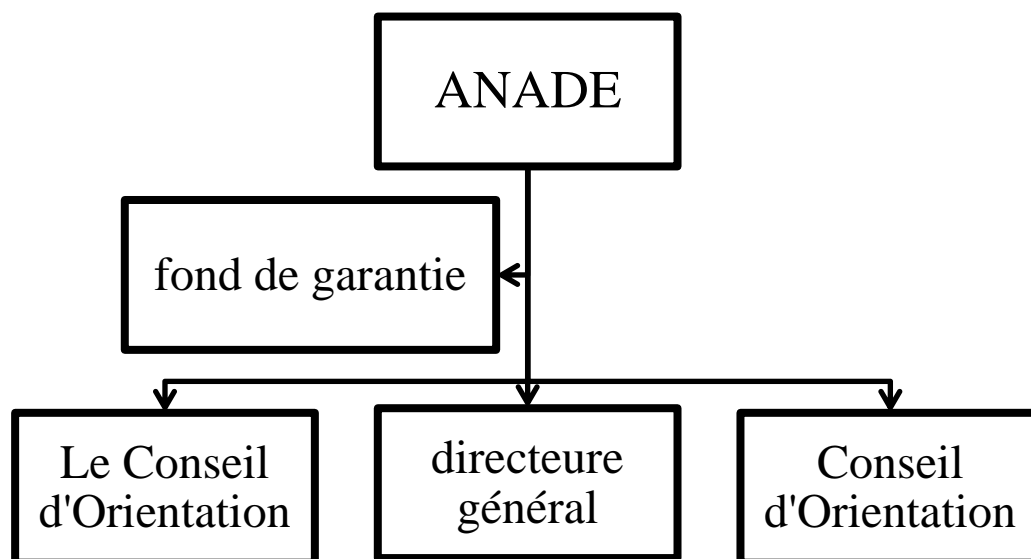
L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes qui été créé en 1996 par le décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1417 correspondant au 08 Septembre 1996 (ANSEJ) est désormais dénommé "Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) , selon le décret exécutif n 20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes1,

Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence dispose de structures centrales (directions centrales et inspection générale) .elle est administrée par un conseil d'orientation. diriger par un directeur générale accompagné par un comité de surveillance les membre de conseil d'orientation sont nome par un arrêter de ministre et le directeur général est nommé par le premier ministre charger de la microentreprise et le comité de surveillance et désigne par le conseil d'orientation

Ainsi l'agence dispose d'une structures locales : agences de wilaya et des antennes locales dont la compétence territoriale est fixée par arrêté du ministre chargé de la microentreprise).

1.2 L'organisation générale de l ANADE Il est structure comme suite :

Figure n° 4 la structure d ANADE



Source : conception personnelle

CHAPITRE III

Cas pratique

1.2.1 le directeur général :est nommé par le premier ministre chargé de la micro entreprise et ses principale mission sont :

- Il Assure le fonctionnement des services et exerce l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence.
- il veille à la réalisation des objectifs assignés à l'agence et assurer l'exécution des décisions du conseil d'orientation
- Présenter à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activité accompagné des bilans et comptes de résultats au ministère chargé de l'emploi;
- Etablir et soumettre à l'approbation du conseil d'orientation le projet de règlement
- A partir de 1998, la fonction du directeur général est classée par référence, à la fonction supérieure de l'Etat de chargé de missions auprès du Chef du Gouvernement

1.2.2. Le Conseil d'Orientation:

les membres de conseil d'orientation sont désignés par un arrêté de ministre chargé de l'emploi sur proposition des autorités dont ils relèvent pour une période de trois (3) ans renouvelable il se réunit au moins une fois tous les trois (3) mois . ce conseil est composé de :

- les représentants des ministères concernés,
- les Présidents ou des représentants des chambres professionnelles (CACI, CNAM, CNA),
- le directeur de l'ANDI,
- le Directeur de l'Agence Nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique ou de son représentant,
- le Président du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits jeunes promoteurs ou de son représentant,
- le Président d'Association des Banques et Etablissements financiers et de deux représentants d'Associations Nationales de Jeunes.

Le Conseil d'Orientation, lors de ses sessions délibère conformément aux lois et aux règlements en vigueur sur toutes les questions relatives :

CHAPITRE III

Cas pratique

- A son organisation : le programme d'activité et l'organisation interne de l'agence ainsi que la création d'antenne locale et régionale .
- L'acquisition et location de droit d'immeubles et les échanges de droits mobiliers ou immobiliers.
- Les bilans et comptes de résultats et la désignation de commissaire aux comptes.
- Les questions liées aux conditions de recrutement et de formation du personnel de l'agence.

1.2.3 Le Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance est composé de trois membres désignés par le conseil d'orientation, il désigne son président parmi ses membres pour une période d'une (01) année. Le comité se réunit en présence du directeur général de l'ANADE à la fin de chaque trimestre et en cas de besoin il réunit à la demande de deux (2) de ses membres. Ce comité est chargé de :

- exercer pour le compte du conseil d'orientation le contrôle a posteriori de la mise en œuvre de ses décisions.
- présenter au directeur général toutes observations ou recommandations utiles quant aux meilleures modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'agence.
- il procède à son initiative ou sur décision du conseil d'orientation, tout contrôle ou audit sur l'usage des fonds de l'agence
- donner son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.
- présenter au conseil d'orientation ses observations et recommandations sur les états prévisionnels de recettes et de dépenses de l'agence et son programme d'activité ainsi que sur le rapport annuel de gestion du directeur général.

1.2.4 Le fond de garantie

Le fond de garantie est administré par un conseil d'administration et géré par le Directeur Général de l'ANADE il a été créé afin de garantir les crédits accordés par la banque et l'ANADE, L'adhésion de la micro-entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'

CHAPITRE III

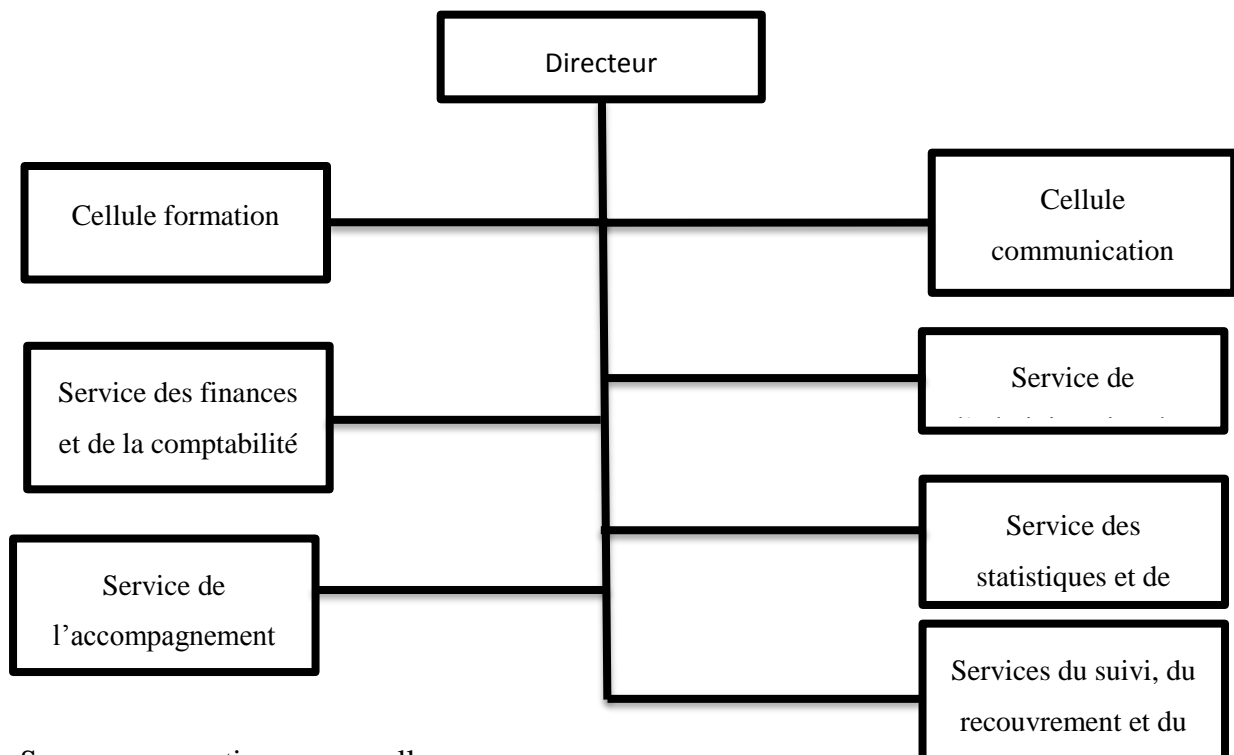
Cas pratique

ANADE . Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et de sa durée, dont le taux de la cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal restant à rembourser

1.3 L'organigramme de l'antenne de Tizi-ouzou

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes comporte 51 antennes locales, implanté sur tout le territoire national dont l'une se situe à Tizi-Ouzou dans le centre-ville. L'organigramme de l'antenne de Tizi-Ouzou

Figure N° 5 l'organigramme de l'agence ANADE T.O



Source : conception personnelle

1.4 Ressources et dépenses de l'ANADE Les ressources et les dépenses de l'ANSEJ sont présentées comme suit¹ :

1.4.1 ressources de la L ANADE ; ressources de l'ANADE sont :

- Les dotations de fond nationale de soutien a l emplois des jeunes
- Les contributions éventuelles d'organismes nationaux et internationaux
- Les dons et legs
- Tout produit divers lies a ses activités

¹ www.ANADE.DZ

CHAPITRE III

Cas pratique

1.4.2 dépenses de l'ANADE Les dépenses de l'ANADE sont :

- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien de ses activités ;
- Les rémunérations et charges patronales, des jeunes demandeurs d'emploi,
- L'octroi des prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs,
- Dépenses liées à l'amélioration des taux d'intérêts accordés aux jeunes promoteurs
- Les dépenses nécessaires à la réalisation de ses missions

1.5 Les missions et les objectifs de l'ANADE

1.5.1 Les missions de l'ANADE Les principales missions de l'agence sont

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement aux divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).

1.5.2 Objectifs de l'ANADE : L'agence a pour objectifs :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

1.6 Les condition d'éligibilité

Afin de de bénéficier de l'aide de Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat les jeunes promoteurs doivent respecte les condition suivant :

- Age : Les jeunes promoteurs doivent avoir entre 19 et 40 ans.

CHAPITRE III

Cas pratique

- Qualifications : Le promoteur doit titulaire d'un diplôme au avoir des qualifications professionnelles en relation avec la nature de son investissement C. Les Contribution personnelle : capacité du promoteur de contribué au financement de son propre projet
- Montant de l'investissement : le coût total de l'investissement doit être inférieure a dix millions de dinars (10 000 000 DA), pour chaque étape : création ,extension

2. Les types de financement L'agence envisage 3 modes de financement

- L'autofinancement
- Le financement mixte
- Le financement triangulaire

2.1. Autofinancement

Le projet d'investissement est entièrement financé par l'apport personnel de promoteur . l'agence ANADE intervient au profit des jeunes promoteurs afin de bénéficie d'avantage fiscaux et des exonération d'impôts.

Ce type de financement est structuré comme suit

Tableau N°10 : la structure de l'autofinancement

Montant de l'investissement	Apport personnel	Prêt non rémunère	Crédit bancaire
Jusqu' a 10.000.000 DA	100%	00%	00%

Source : agence ANADE T.O

2.2. Le Financement mixte : constitue comme suit :

- L apporte personnelle de Promoteur
- Prêt non rémunère de L ANADE

Ce type de financement est structuré comme suit :

CHAPITRE III Cas pratique

Tableau N°12 : la structure de financement mixte

Montant de l'investissement	Apport personnel	Prêt non rémunère	Crédit bancaire
Jusqu' a 10.000.000 DA	50%	50%	00%

Source : agence ANADE T.O

2.3 Financement triangulaire : financement impliquant trois parties

- L apporte personnelle de Promoteur
- ANADE :Prêt non rémunère (PNR)
- La banque :crédite bancaire (CMLT)

Ce type de financement est structuré comme suit :

Tableau N°13 : la structure de financement triangulaire

Le promoteur	Montant de l'investissement	Apport personnel	Prêt non rémunère	Crédit bancaire
Etudiant et Chômeur	Jusqu'à 10.000.000 DA	5 %	25 %	70 %
En activité au nord	Jusqu'à 10.000.000 DA	15 %	15 %	70 %
En activité au haut plateaux	Jusqu'à 10.000.000 DA	12 %	18 %	70 %
En activité au sud	Jusqu'à 10.000.000DA	10 %	12 %	70 %

Source : agence ANADE T.O

4. Les avantage de l ANADE l'agence accord deux type de d avantage

- Avantage financier
- Avantage fiscaux

4.1 Les avantage financier : En plus du prêt non rémunéré (PNR) classique les jeune promoteur peuvent bénéficier d'un aide sous forme d'un prêt non rémunéré supplémentaire,

-Prêt loyer est une aide supplémentaire inferieure a cinq cent mille dinars (500 000 DA) remboursable, destiné exclusivement aux promoteurs sollicitant d'un financement

CHAPITRE III

Cas pratique

triangulaire et en phase de création d'activité, ce prêt est accordé pour la pris en charge de loyer pour les activités industriel

4.2. Les avantages fiscaux

4.2.1 frais de réalisation :Un taux de réduction ou d'exemption tarifaire de 5% est imposé sur les marchandises de L'importation directe et d'équipements réalise l'investissement - Exonération des droits d'enregistrement pour les activités constructifs de microentreprise

4.2.2 Phase d'exploitation

- Exonération total d'impôt (TAP . IRG.IBS .IFU) : 03 ans pour les zone normal , 6 ans pour les zone promouvoir . et 10 ans pour le sud compter de début d'exploitation

- le promoteur peut Prolonger l'exemption doux (02) année lorsqu'il s'engage a recruter Au moins trois (03) salariés à durée indéterminée.

5 LE Balan de l ANADE EN 2021

5.1 Les statistiques de l'ANSEJ concernant l'année 2021 :

Les données statistiques que nous avons collectées auprès de l'ANADE concernant les activités de cette agence au niveau de la wilaya de T.O

5.2 La répartition des dossiers déposés par secteur d'activité :Le tableau suivant montre la répartition des dossiers déposés au niveau de l'ANADE par secteur d'activité durant l'année 2021

Tableau N°26 : dossiers déposés par secteur d'activité

	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Nombre prévus		Nombre		Nombre prévus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	35	7,18	74	5,66	-		-	-
Service	116	23,81	315	24,11	04	18,18	08	5,22
BTPH	67	13,75	198	15,16	03	13,63	14	9,15
Industrie	162	33,26	430	32,92	06	27,27	49	32,02
Artisanat	26	5,33	73	5,58	01	4,54	02	1,30
Profession libérale	59	12,32	166	12,71	07	31,81	19	12,41
Maintenance	21	4,31	50	3,82	01	4,54	61	39,86
Totale	487	100	1306	100	22	100	153	100

CHAPITRE III Cas pratique

Source : ANADE T.O

de tableau précédent en constate que le nombre des dossiers déposé a l'agence ANADE Tizi Ouzou de 02/01/2021 au 31/12/2021 est 509 dossiers avec 1459 emplois prévus .dont 487 dossiers en phase de réalisation et 22 dossiers en phase de l'extension .et en remarque que les entrepreneurs s'intéressent à tous secteurs d'activités sans exception mais le secteur dominant est celui de l'industrie avec un nombre de 162 dossiers et 479 emplois prévus dont 162 dossier en phase de réalisation et 06 dossiers en phase de extension

ensuite vient le secteur de service avec un nombre de 120 dossiers soit 23,5 % avec 232 emplois prévus soit 22,09 % . Le secteur de BTPH est en troisième position avec 70 dossiers soit 13,75 % et 212 emplois prévus. Le secteur de profession libérale enregistre 66 dossiers avec 185 emplois prévus,

Les secteurs qui enregistrent une faible demande sont ceux de l'agriculture, l'artisanat et la maintenance soit respectivement 35.27 et 22 dossiers soit 6,87 %, 5,3 %, 4,32 % avec 00 .75 et 11 emplois prévus.

5.3 La répartition des projets éligibles par secteur d'activité : Le tableau suivant montre le nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activité en 2021

Tableau N°27 : dossiers éligible par secteur d'activité

	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Nombre prévus		Nombre		Nombre prévus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	14	4,02	27	3,38	-	-	-	-
Service	81	23,27	197	24,71	02	12,50	04	4,34
BTPH	48	13,79	123	15,43	04	25	25	28,26
Industrie	120	34,48	283	35,50	04	25	45	48,91
Artisanat	17	4,88	32	4,01	-	-	-	-
Profession libérale	50	14,36	107	13,42	06	37,50	17	18,47
Maintenance	16	4,59	30	3,76	-	-	-	-
Totale	348	100	797	100	16	100	92	100

Source : agence ANADE T.O

CHAPITRE III Cas pratique

de tableau précédent en constate que le nombre Le d'attestations d'éligibilités délivrées par l'agence ANAD E Tizi Ouzou de 02/01/2021 au 31/12/2021 est 364 attestations. Dont 348 attestations en phase réalisation et 16 attestations en phase extension .

Les secteurs dominants sont ceux de l'industrie de service qui représentent respectivement 124 et 83 attestations soit 34,06 % et 22,80 % du total, ensuite, le secteur de profession libérale avec un nombre de 56 attestations soit 15,38 %, vient le secteur de BTPH avec 52 attestations soit 14,28 % du total. Les secteurs de maintenance et artisanat représentent respectivement des taux 4,64 % et 4,39 %. Par contre le secteur le moins répandu c'est l'agriculture avec 14 attestations soit 3,88 de total des attestations délivrés

5.4 La répartition du nombre de projets crée par secteur d'activité : Le tableau suivant nous montre la répartition sectorielle des micro entreprises créées durant l'année 2021 au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°28 : projets crée par secteur d'activité

	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre		Nombre prévus		Nombre		Nombre prévus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	03	1,65	09	2,22	-	-	-	-
Service	36	19,88	84	20,70	01	5,26	03	4,16
BTPH	25	13,81	55	13,58	08	42,10	46	63,88
Industrie	42	23,20	144	35,55	03	15,78	06	8,33
Artisanat	04	2,20	06	1,84	-	-	-	-
Profession libérale	37	20,44	83	20,49	07	36,84	17	23,61
Maintenance	14	7,37	24	5,92	-	-	-	-
Totale	181	100	405	100	19	100	72	100

Source : agence ANADE T.O

De tableau précédent en constate que les micro-entreprises créées par l'agence ANADE Tizi Ouzou durant l'année 2021 est 208 micro-entreprises et que le secteur le plus dynamique en matière de création des microentreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est le secteur de l'industrie avec 45 micro-entreprises soit un taux de 22,05 %. En deuxième position les **Profession libérale** avec un nombre de 42 micro-entreprises soit 21 %. La troisième position est détenue par les service avec un nombre de 37 micro-entreprises soit un taux de 18,50 %, suivie successivement du secteur de BTPH maintenance , artisanat, et

CHAPITRE III

Cas pratique

l'agriculture, , soit respectivement des taux de 16 % , 7 % , 2%, 1,5 % , du total des micro-entreprises créés

Section 02 : le parcours de création d'une micro-entreprise

La création d'un micro-Entreprise dans le cadre dispositif ANADE comporte plusieurs étapes ²:

1.1 Formulation de l'idée de projet

c'est une étape préliminaire dans la création d'une Entreprise . Le promoteur décide de créer une entreprise suite aux données recueillies par une formation, un diplôme universitaire .une expérience professionnelle ou un savoir-faire ou tout simplement d'une observation du terrain, du marché,. Une fois l'idée trouvée, le promoteur doit s'assurer de la cohérence entre son projet et son profit, ses contraintes et ses motivations.

1.2. Inscription en ligne

Cette phase est la première étape de la création d'une entreprise une fois le choix de projet est fait. le jeune promoteur peut accéder au site de l'agence « www.ansej.org.dz » pour faire l'inscription en ligne , en insérant ses données personnels , ses associé et ses équipement et l'accompagnateur est chargé de vérifier les informations de promoteur et valider l'inscription

1.3 Formations du promoteur :

Après la confirmation de l'inscription. le promoteur doit suivre une formation de 8 jours sur la création de l'entreprise selon les normes de bureau internationale de travail . Le contenu de la formation : Etude de marché et élaboration un business plan , étude financière et étude technique de projet .cette formation est interne et assurée par un formateur de l ANADE par agréé par Le Bureau international du Travail.

1.4 Etude de projet et élaboration de business plan : Une fois le promoteur a terminé sa formation, avec un cadre chargé d'accompagnement il va élaborer un business plan (présentation de projet , une étude de marché , étude financière et technique de projet) en recueillant tous les informations nécessaires concernant (voir annexe N°1) :

- prestation de projet : le promoteur doit citer la nature du projet , forme juridique , service d'activité, type de financement, siège et Les caractéristiques de son Entreprise

² Document interne d ANADE

CHAPITRE III

Cas pratique

- Etude de marché : c'est une phase très importante dans la création de l'entreprise . l'étude de marché a pour but d'analyser l'offre et la demande sur un marché afin de permettre la mise en place de la stratégie commerciale de l'entreprise ou d'un plan d'actions marketing. .
- Etude technique : consiste à présenter les renseignements relatifs à la mise en place technique du projet, à travers une description détaillée du processus de production (les équipements , processus de production, technologies utilisées) (voir annexe N° 02).
- Etude financière : consiste à présenter le type de financement de projet et l'amortissement de crédit bancaire, le calculer le chiffre d'affaire présenter les documents comptables provisionnels (bilan annuel TCR) afin de déterminer la rentabilité de l'investissement (voir annexe N° 03).

1.5 Présentation de projet au comité de sélection et de validation et de financement des projets (CSVF) : CSVF est un comité désigné par un arrêté ministériel composé de :

- Président du CSVF : le directeur de l'ANADE. Secrétaire du CSVF :
- chef de service accompagnateur de l'ANADE. Représentant du wali.
- Représentant de la direction d'emploi.
- Représentant de la CNRC.
- Représentant de la direction des impôts.
- Représentant de chaque banque (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA).
- Représentant de l'université
- Direction de formation professionnelle
- Direction des services agricoles

Après la vérification d'éligibilité de dossier de promoteur par le comité CSVF , ce dernier a trois (03) décisions qui peuvent être émises :

- Cas de validation : dans ce cas l'accompagnateur établit une attestation d'éligibilité (voir annexe N° 04).
- Cas d'ajournement : le promoteur doit lever les réserves émises par le comité et représenter le projet au comité

CHAPITRE III

Cas pratique

- Cas de rejet : le promoteur a le droit de présenter un recours dans un délais de quinze (15) jours , après son deuxième rejet de CSVF le promoteur peut faire un deuxième recours à la direction général

1.6 Création juridique de l'Enterprise

après la validation de comité de sélection et de validation et de financement des projet , le jeune promoteur est tenu a la création juridique de son entreprise et compléter son dossier de financement par les pièces suivantes ,

- Copie du statut juridique si une personne
- Déclaration d'existence phase réalisation et les numéros d'identité fiscal établi au niveau des impôts.
- Copie du contrat de location si l'activité est sédentaire

1.7 Dépôt de dossier a la banque

En cas le de financement triangulaire le représentant de l ANADE dépose le dossier de promoteurs a la banque désigné par le CSVF pour l'obtention d'un accord bancaire , ce dossier est compose de :

- D'une attestation d'éligibilité.
- D'une demande de crédit bancaire signée par le promoteur.
- D'une fiche de validation de projet signé par le président du CSVF.
- D'un exemplaire du plan d'affaire,
- Des factures pro forma avec devis d'assurance.

1.8 La notification bancaire

La banque a accepté d'accorder au jeune promoteur un prêt pour financer son projet (voir annexe N° 05).Puis le promoteur va ouvrir un compte au niveau de cette banque pour verser son apport personnel. Le promoteur doit déposer l'accord bancaire et le reçu de versement au niveau de l'agence et à partir de là l'accompagnateur va préparer les documents suivants, qui vont être signés par le promoteur :

- Décision d'octroi d'avantages liés à la phase réalisation (DOAR) (voir annexe N° 06).
- Cahier de charges. (voir annexe N° 07).
- Convention PNR.

CHAPITRE III

Cas pratique

- Billet à ordre.
- Contrat d'adhésion au fonds de garantie (voir annexe N° 08).

1.9 Financement de projet

A cette étape ,l ANADE procède au financement de projet de promoteur (le versement du prêt non rémunère dans le compte de promoteur) , puis l'accompagnateur va établir un ordre d'enlèvement de 10% pour débloquer les fond de la banque . une fois que le matérielles et les Equipements sont acquises ce dernier va établir le 2ème ordre d'enlèvement (voir annexe N° 09). à base des documents suivants :

- PV de constat de l'huissier de justice.
- Nantissement des équipements du 2ème rang au profit de l'ANADE.
- Une demande d'établissement d'ordre d'enlèvement de 90% par le promoteur.

1.10 L'entrée dans l'exploitation

Dans cette étape le chômeur promoteur a réalisé son projet , il est devenu un chef d'entreprise car il a tout le matériel nécessaire pour l'exploitation de son activité et la réalisation de ses propres projets. mais il doit compléter son dossier par les documents suivant :

- La décision d'octroi d'avantage lie à la phase d'exploitation
- L'attestation d'affiliation (CNAS /CASNOS)
- L'avenant de subrogation de l'assurance

2 : Présentation d'un exemple concret de création d'une microentreprise dans le cadre de l'ANADE

Afin de mieux illustrer notre travail , nous allons analyser la création d'un cabinet médical dans le cadre du dispositif ANADE . Cette étude doit nous montrer la structure de financement du projet et doit faire ressortir à partir de l'analyse des documents comptables, la capacité de projet à réaliser des bénéfices.

2.1Prestation de projet

La présentation d'un projet s'articule autour des trois étapes suivant :

Présentation du promoteur :

CHAPITRE III

Cas pratique

-Nature de projet : cabinet médicale (cardiologue)

-Statu juridique : entreprise individuelle

-chiffre d'affaire : 8250000,00 DA

-Localisation : meklaa. Tizi-Ouzou

-Nombre employés : 02

2.2 Les équipement de l'Enterprise : Les équipements utilisés par l'entreprise sont présentés dans le tableau suivant(voir annexe N° 10) :

Tableau N°13 : Les équipements de la micro-Enterprise

Appareil écho-doppler cardiovasculaire	01
Sonde cardiaque adulte matricielle	02
Sonde linière vasculaire	01
Sonde cardiaque pédiatrique	01
Sonde crayon	01
Graveur DVD	01
Imprimante termique	01
Logiciel echopac	01
Imprimante externe couleur	01
Table consultation électrique	01
Table d'examen chromée	01
Escabeau A 2 marche	02
Tabouret a gaz	01
Pèse personne mécanique	01
Toise	01
Climatiseur condor	02
Radiateur a gaz 1200 capsule	01
Radiateur a gaz 1400 capsule	01
Réfrigérateur condor	01
Micro-onde condor	01
Distributeur d'eau	01
LED 50UB720	01
LED condor	01
Bureau 1M80	01
Fauteuil directionnelle	01
Chaise 9530E	02
Armoire – 02 porte	01
Chiasse comptoir	01
Comptoir de réception	01
Chauffeuse	01

SOURCE : agence ANADE T.O

CHAPITRE III

Cas pratique

2.3 Les garanties proposées : S'agissant d'un financement triangulaire, les garanties proposées sont les suivantes :

2.3.1 Pour le crédit bancaire

- Les cotisation de fond de garantie
- Le nantissement des équipements au 1^{er} range
- Un avenant de subrogation d'assurance

2.3.2 Pour le prêt non rémunéré

- les cotisation de fond de garantie
- Le nantissement des équipements au 2eme range
- Un avenant de subrogation d'assurance

2.4 L'étude financière de projet

2.4.1 Structure d'investissement :le coûts de la création de la micro-Entreprise déterminés par des rubriques qui sont présentées dans le tableau suivant

Tableau n ° 14 Structure d'investissement

CHAPITRE III

Cas pratique

Rubrique	Cout TOTAL
Immobilisation incorporelles	50000000
Frais d'établissement	50000000
Logicielle, licence	000
Immobilisation corporelle	801119133
Equipement de production	801119133
Equipement locaux	801119133
Equipement importés	000
Chapel	000
Matériel roulant	000
Aménagements	000
Outillage	000
Matériel et immobilier de bureau	000
Matériel informatiques	000
Droite de douanes et taxes	000
Autre impôts et taxes	000
Cotisation fond de garantie	9183691
Assurance	7685011
Fond de roulement	100000000
Frais de formation	000
Autre	000
TOTAL	832987835

Source: agence ANADE T.O

CHAPITRE III

Cas pratique

2.4.2 Structure de financement :

Le promoteur est un chômeur sollicité d'un financement triangulaire et son Enterprise est situé au nord (zone normal). Donc le financement de projet est structuré comme suite

- L'apport personnel : 5%
- Le PNR classique : 25%
- Le crédit bancaire : 70%

Méthode de calcul

- L'apport personnel : $8329878,35 \times 5\% = 416493,93$ DA
- Le PNR classique : $8329878,35 \times 25\% = 2082469,59$ DA
- Le crédit bancaire : $8329878,35 \times 70\% = 5830914,84$ DA

Tableau N°15 : structure de financement :

Rubrique	Taux partcipe	Montant
Apport personnel	5%	416493,92 DA
PNR classique	25%	2082469,59 DA
Crédit bancaire	70%	5830914,84 DA
TOTAL	100%	8329878,35 DA

source : agence ANADE T.O

2.4.3 Tableau d'amortissement de crédit bancaire :

Le montant de crédit a moyen terme est 5830914,84 DA .ce crédit représente 70% du coût global du projet

Tableau N°16 Tableau d'amortissement de crédit bancaire

CHAPITRE III Cas pratique

Montant de crédit	583091484						
Durées de crédit (semestre)	1300						
Taux d'intérêt	55%						
Taux de bonification	100%						
Taux d'intérêt réel	000%						
Rubrique	Semestre 01	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Principe	000	000	116618297	116618297	116618297	116618297	116618297
Resta a rembourser	583091484	583091484	583091484	4664773188	349854891	233236594	116618297
Intérêt bancaire bonifiés	000	16036016	32070032	25656025	19242019	12828013	6414000
Cotisation au FG	1020410	2040820	2040820	1632656	1224492	816328	408164
Cotisation a verser	9183691						

source : agence ANADE T.O

- Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de se crédit sur une durée de six 6 ans et six 6 mois dont une durée de 18 mois différée de remboursement

-Le Taux de bonification est de 100 %, le promoteur ne paye pas l'intérêt (les intérêts sont a la charge de du trésor publique)

- Le montant principal à rembourser à partir de 18 mois = 1166182,97 DA

Méthode de calcul :

- Montant de crédite / années de remboursement

- $5830914,84 / 5 = 1166182,97$ DA

- Le taux d'intérêt bancaire est 5,5 % ,calculé de la manière suivante :

- Reste à rembourser x taux d'intérêt bancaire

- $5830914,84 \times 5,5\% = 160350,16$ DA

-Les Cotisation au fond de garantie représente 0,35% de montant de crédite ils sont calculés de la manière suivante :

- Montant de crédite x taux de cotisation

- $5830914,84 \times 0,35 = 10204,10$ DA

- Cotisation à verser représente le total de la cotisation au FG pour les six (06) années qui sera versé par le promoteur au moment de l'obtention de son accord bancaire :

CHAPITRE III

Cas pratique

10204,10+20408,20+20408,20+16326,56+12442,92+8163,28+4081,64 =91836,91 DA3

2.4.4 Bilan d'ouverture :

Le tableau suivant représente le bilan d'ouverture de cette micro-Entreprise , il nous présente différentes rubriques comme l'immobilisation corporelles et incorporelle , les fonds propres et les dettes d'investissement

Tableau N°17 Bilan d'ouverture

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé		Capitaux propre	416493,92
Immobilisation incorporelles			
Frais d'établissement	50000,00		
Logiciel , licence	0,00		
Immobilisation corporelles			
Equipement de production	8011191,33		
Outillages	0,00		
Matériel roulant	0,00		
Matériel et mobilier de bureau	0,00		
Matériel informatique	0,00		
Aménagement	0,00		
Frais d'installation	0,00		
Cheptel	0,00		
Autre immobilisation	0,00		
Actif courant			
Stock et encours			
Matière premières	0,00		
Créance et emplois assimilés		Passif non courants	
Frais de location		Emprunts auprès des établissements de crédit	5830914,84
Disponibilités et assimilés		Autres emprunts et dettes assimilés (PNR classique)	2082469,59
Banque (cotisation fonds de garantie)	91836,91	Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)	000
Banque (assurance)	76850,11		
Banque (fonds de roulement)	1000000,00		
TOTALES	8329878,35	TOTAL	8329878,35

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

Tableau N°18 : bilan prévisionnel de l'Entreprise de 01 année a la 03 eme année

Actif	1 ^{er} année			2 ^e année			3 ^e année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé	8061191,33	1612238,27	6448953,06	8061191,33	3224476,53	4836714,80	8061191,33	4836714,80	3224476,53
Immobilisation incorporel									
Frais d'établissement	50000,00	10000,00	40000,00	50000,00	20000,00	30000,00	50000,00	30000,00	20000,00
Logiciel , licence	0,00		0,00	0,00			0,00		
Immobilisation corporelles									
Équipement de production	8011191,33	1602238,27	6408953,06	8011191,33	3204476,53	4806714,80	8011191,33	4806714,80	3204476,53
Matériel roulant	0,00			0,00			0,00		
Aménagement	0,00			0,00			0,00		
Frais d'installation	0,00			0,00			0,00		
Autre immobilisation	0,00			0,00			0,00		
Actif courant			4990651,59			7148653,48			9472185,63
Stock et encours	0,00			0,00			0,00		0,00
Matières premières	0,00			0,00			0,00		0,00
Frais de location									
Cotisation FG	91836,91		81632,81	81632,81		61224,61	61224,61		40816,40
Disponibilités et assimilés	,		4909018,78			7148653,48			7472185,63
Caisse			1472705,63			2144596,04			2814655,69
Banque			3436313,15			50040,57			6630529,94
TOTAL			11439604,65			11985368,28			12696662,16
Passif									
Capitaux propres			416493,92			416493,92			416493,92
Résultat de l'exercice			3028093,50			3655489,93			4366982,81
Passif non courant									
Emparent auprès des établissements de crédit			5830914,84			5830914,84			5830914,84
PNR classique			2082469,9			2082469,59			2082469,59
PNR loyer			0,00			0,00			0,00
TOTAL			11439604,65			11985368,28			12696662,16

Source: ANADE T.O

CHAPITRE III Cas pratique

Tableau n°19 Bilan prévisionnel de l'Entreprise de la 04^{ème} année a la 06^{ème} année

Actif	4 ^{ème} année			5 ^{ème} année			6 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé	8061191,33	6448953,06	1612238,27	8061191,33	8061191,33				
Immobilisation incorporel									
Frais d'établissement	50000,00	40000,00	10000,00	50000,00	50000,00				
Logiciel , licence									
Immobilisation corporelles									
Equipement de production	8011191,33	6408953,06	160238,27	8011191,33	8011191,33				
Matériel roulant									
Aménagement									
Autre immobilisation									
Actif courant			9588338,73			10761175,66			11660038,79
Stock et encours									
Matières premières									
Frais de location									
Cotisation FG	40816,40		24489,84	24489,84		12244,92	12244,92		4081,64
Disponibilités et assimilés			9588338,73			10761175,66			11660038,79
Caisse			2876501,62			3228352,70			3498011,64
Banque			6711837,11			7531822,96			8162027,15
TOTAL			11200577,00			10761175,66			11660038,79
Passif									
Capitaux propres			416493,92			416493,92			416493,92
Résultat de l'exercice			40368 81,62			4763663,25			77573377,57
Passif non courant									
Emparent auprès des établissements de crédit			4664731,88			34985481,91			1166182,97
PNR classique			2882469,59			2882469,59			2082469,59
PNR loyer									
TOTAL			11200577,00			10761175,66			11660038,79

source :agence ANADE T.O

CHAPITRE III

Cas pratique

Tableau N° 20 Bilan prévisionnel de l'entreprise a la 07 eme année

Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisation incorporel			
Frais d'établissement			
Logiciel , licence			
Immobilisation corporelles			
Equipement de production			
Matériel roulant			
Aménagement			
Autre immobilisation			
Actif courant			114222524,04
Stock et encours			
Matières premières			
Frais de location			
Cotisation FG	408164		
Disponibilités et assimilés			11422524,04
Caisse			3426757,21
Banque			7995766,83
TOTAL			11422524,04
Passif			
Capitaux propres			416493,92
Résultat de l'exercice			7757377,57
Passif non courant			
Emparent auprès des établissements de crédit			1166182,97
PNR classique			2082469,59
PNR loyer			
TOTAL			11422524,04

source :agence ANADE T.O

De bilan provisionnelle de l'Enterprise en constat que :

- la valeur des frais d'établissement et les valeurs des équipements de production diminuent d'une année à une autre, cela est dû principalement à leur amortissement
- La durée de vie des équipements de production est de 05 ans
- La méthode de calcul de l'amortissement utilisé par l'ANADE est l'amortissement constant
- Le taux l'amortissement appliqué est déterminé par la formule suivante :

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

- Le taux d'amortissement des équipements de production :

$100 / \text{durée de vie de l'équipement} = 100 / 05 \text{ ans} = 20 \%$.

Tableau N°21 : Exemple de calcul du Montant Amortissement

Désignation	Montant	Taux	Amortissement
Frais d'établissement	50000	20%	10000
Equipement de production	8011191,33	20%	1602238,27

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

- Pour ce qui est du passif on remarque : l'augmentation de résultat de l'exercice d'une année à une autre ce qui signifie la rentabilité de l'Entreprise

- la stabilité des capitaux propres pour les 7 ans, aussi la diminution du crédit bancaire.

- le PNR reste stable tout au long des 7 années, car le remboursement de dernier commencera juste après le remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

2.4.4.1 Analyse des bilans prévisionnels par la méthode des Ratios : Pour une éventuelle analyse financière du projet choisi et d'après le bilan prévisionnel sur sept années d'activité, nous avons fait recours aux ratios suivant :

A. Ratio de l'autonomie financière

Le ratio d'autonomie financière est un indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance d'une entreprise vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus une entreprise est indépendante des banques et vice versa.

$$l' \text{ autonomie financière} = \frac{\text{capitaux propre}}{\text{passif exigible}}$$

Tableur N°22 :L'indépendance financière de la micro-Entreprise

années	01	02	03	04	05	06	07
Ratio	00,5	00,5	00,5	00,6	00,7	00,9	0,12
%	5	5	5	6	7	9	12

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

CHAPITRE III

Cas pratique

Exemple de calcul :

Première année :

$$L'autonomie financière = 416493,92 / 7913384,43 = 0,05$$

Le ratio d'autonomie financière est inférieure à 0,1, ce qui montre que les capitaux propres ne couvrent pas largement le niveau des dettes de l'entreprise et cette dernière est dépendante de ses créanciers qui sont la banque et l'ANADE.

B. Rentabilité économique

La rentabilité économique mesure la rentabilité des capitaux engagés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux investis. Pour ne tenir compte que de l'activité normale (donc récurrente) de l'entreprise.

La rentabilité économique est donc égale au produit du taux de marge par la productivité apparentée du capital. Elle se calcule par la formule suivante :

$$\text{la rentabilité économique} = \frac{\text{résultat net}}{\text{total actif}}$$

Tableau N° 23 : Le rentabilité économique de l'entreprise

Années	01	02	03	04	05	06	07
Ratio	0,26	0,3	0,34	0,36	0,44	0,58	0,67
%	26	30	34	36	44	58	67

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

Exemple de calcul

Première années : $3028093,50 / 11439604,65 = 0,26$

Nous constatons que la micro-entreprise est très rentable durant les 07 années d'activité, même si qu'elle enregistre des résultats faibles pour les deux premières années à cause des difficultés de démarrage d'activité.

C. Ratio de La rentabilité financière

La rentabilité financière est le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir.

CHAPITRE III

Cas pratique

La rentabilité financière mesure la rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés. Pour attirer les investisseurs ou ne pas perdre les associés actuels, Il est calculé par la formule suivante :

$$\text{Rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat Net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Tableau N° 24:La rentabilité financière :

années	01	02	03	04	05	06	07
Ratio	7,27	8,77	10,48	9,62	11,43	16,39	18,62

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

Exemple de calcule

Première années : $3028093,50 / 416493,92 = 7,27$

Nous constatons que la micro-entreprise est très rentable durant les 07 années d'activité, même si qu'elle enregistre des résultats faibles pour les deux premières années à cause des difficultés de démarrage d'activité.

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

2.5 Analyse du TCR prévisionnel sur 07 ans : Le tableau ci-dessous représente le tableau du compte de résultat prévisionnel sur huit années d'activités de la micro-entreprise en question.

Tableau N° 25 : TCR prévisionnel sur 07 ans

	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06	Année 07
Vent et produit annexes	8250000,00	9075000,00	9982500,00	109980750,00	12078825,00	13286707,50	14615278,25
Variation stocks produits finis et en coures							
Production immobilisé							
Subvention d'exploitation							
Production de l'exercice	8250000,00	9075000,00	9982500,00	109980750,00	12078825,00	13286707,50	14615278,25
Achat consommé	528000,00	554400,00	582120,00	611226,00	120788250,00	13286707,50	14615278,25
Service d'extérieure et autre consommation	727250,11	756340,11	786593,72	818057,47	850979,77	885810,96	920203,40
Consommation de l'exercice	1255250,11	1110740,11	1368713,72	1429283,47	1492567,07	1558687,63	1627773,89
Valeur d ajouté d'exploitation	6994749,89	77642599,89	8613786,28	9551466,53	10586257,93	11728019,88	12987604,36
Charge de personnel	2344214,02	2476123,49	2614356,00	26112115,36	2693796,78	2734712,72	2776446,97
Impôt, taxes et versement assimilé							
Excédent brut de l'exploitation	4650355,87	5288136,40	5999430,28	6940251,17	7892461,15	8993307,16	10211157,38
Autre produit opérationnelles							
Autre charge opérationnelles							
Dotation aux amortissement ,provision et partes de valeur	1612238,27	1612238,27	1612238,27	1612238,27	1612238,27	0,00	0,00
Reprise sur pertes et valeur et provision							
Résulta opérationnelle	3038297,60	36758981,23	4387192,02	5328012,90	6280222,89	8993307,16	10211157,38
Produites financières							
Charge financières	10204,10	20408,20	20408,20	16326,56	12244,92	8163,28	4081,64
Résultat financière	-10204,10	-20408,20	-20408,20	-16326,56	-12244,92	-8163,28	-4081,64
Résultat financier avant impôt	3028093,50	3655489,93	4366783,81	5311686,34	2667977,96	8985143,88	10207075,74

CHAPITRE III Cas pratique

Impôt exigible sur résultat ordinaire	0,00	0,00	00,0	637402,36	725157,36	1078217,27	1224849,09
Impôt différé sur résultat ordinaire							
Total des produit des activités ordinaire	8250000,00	9075000,00	9982500,00	10980750,00	12078825,00	13286707,50	14615378,25
Total des charges des activité ordinaire	5221906,50	5419510,07	5615716,19	6306466,02	6563004,39	5379780,89	5633151,60
Résultat net des activité ordinaire	3028093,50	3655489,93	4366783,81	4036881,62	4763663,25	6828709,35	7757377,57
Elément extraordinaires (produit)							
Elément extraordinaire (charge)							
Résultat extraordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3028093,50	3655489,93	4366783,81	4036881,62	4763663,25	6828709,35	7757377,57
Part de résultat net des sociétés mises en équivalence							
Résultat net de l'ensemble consolidé	3028093,50	3655489,93	4366783,81	4036881,62	4763663,25	6828709,35	7757377,57
Dont part des monétaire							
Part du groupe							
Cash-flow	4640331,77	5267728,2	5979022,08	5649119,89	6375901,52	6828709,35	7757377,57
Cash-flow cumulés	4640331,77	9908059,97	15887082,05	21536201,94	27912103,47	34740812,81	42498190,38
Cash-flow actualisés	4336758,66	4601037,81	4880834,35	4310002,20	4546097,34	4550349,40	48311501,25

source : agence ANADE T.O

CHAPITRE II

Les crédits d'investissements

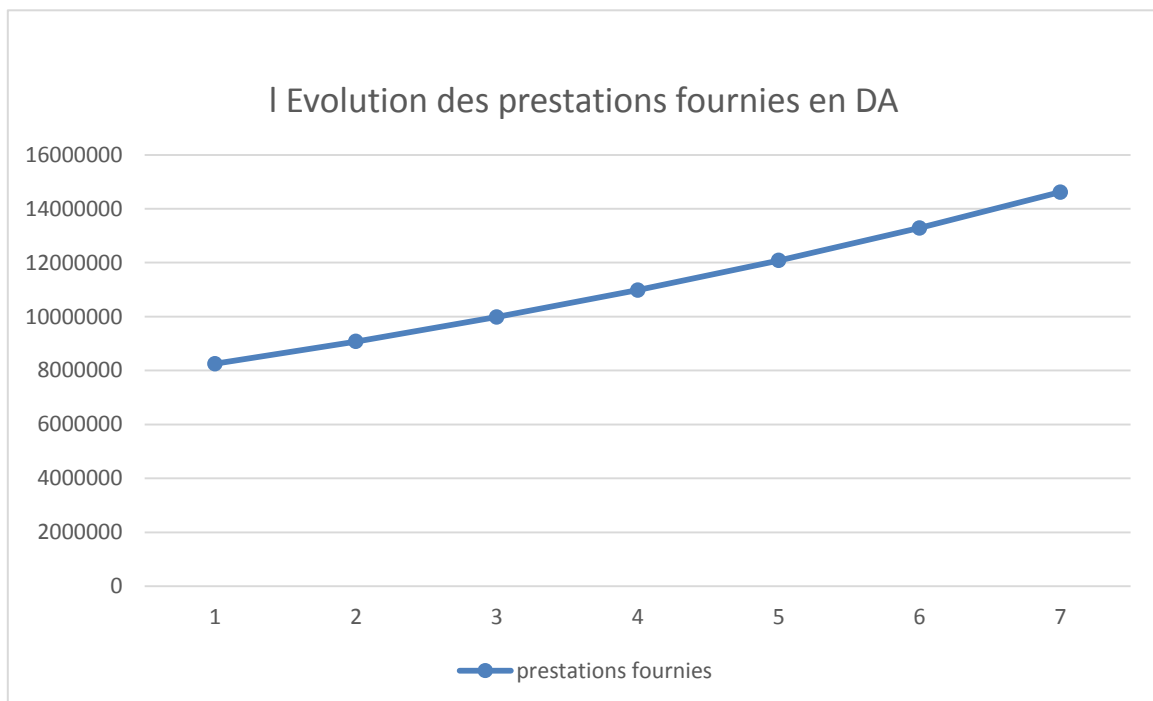
Le TCR prévisionnel nous permet d'analyser l'évolution de la production vendue, la valeur ajoutée, le résultat brut et net d'exploitation de la micro-entreprise

Anales

2.5.1 Analyse de TCR prévisionnel

Production de l'exercice de la micro-entreprise durant les 07 années : Le graphe suivant représente l'évolution de la production vendue de la micro-entreprise durant sept années d'activité.

Graphe N° 5 l'évolution des prestations fournies de la micro-entreprise



Source : Elaboré par nous-même d'après le TCR prévisionnel

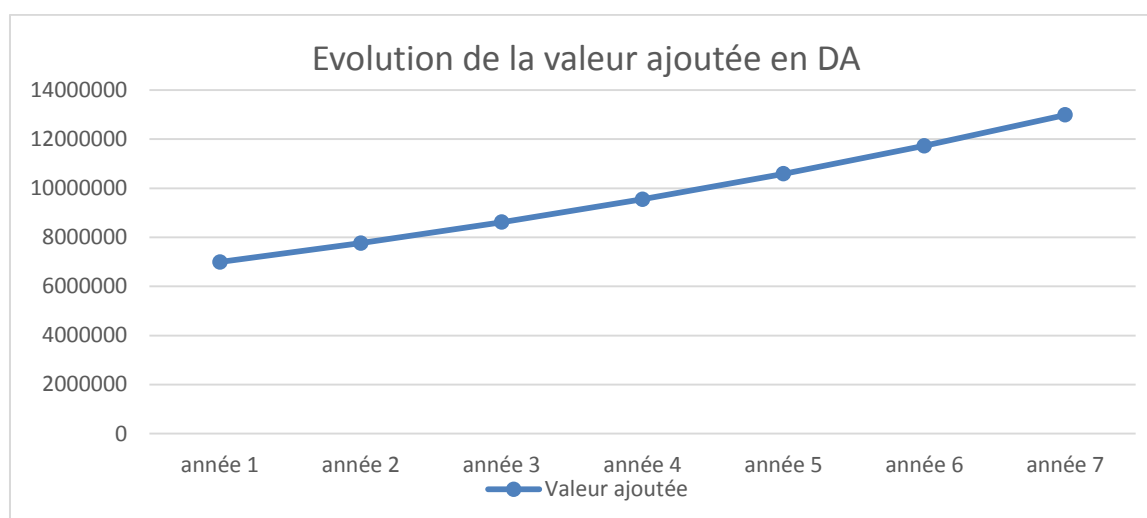
Les prestations fournies représentent le chiffre d'affaire annuel de cabinet médical , ces prestations fournies augmentent de 10% chaque année, et elle est de 82500000 DA la première année et 416153,78 DA la septième année.

B- La valeur ajoutée de la micro entreprise durant 07 années : Le graphe suivant représente l'évolution de La valeur ajoutée de la cabinet médicale durant sept années d'activité.

CHAPITRE III

Cas pratique

Graphes N°6 : La valeur ajoutée de la micro entreprise durant 07 années

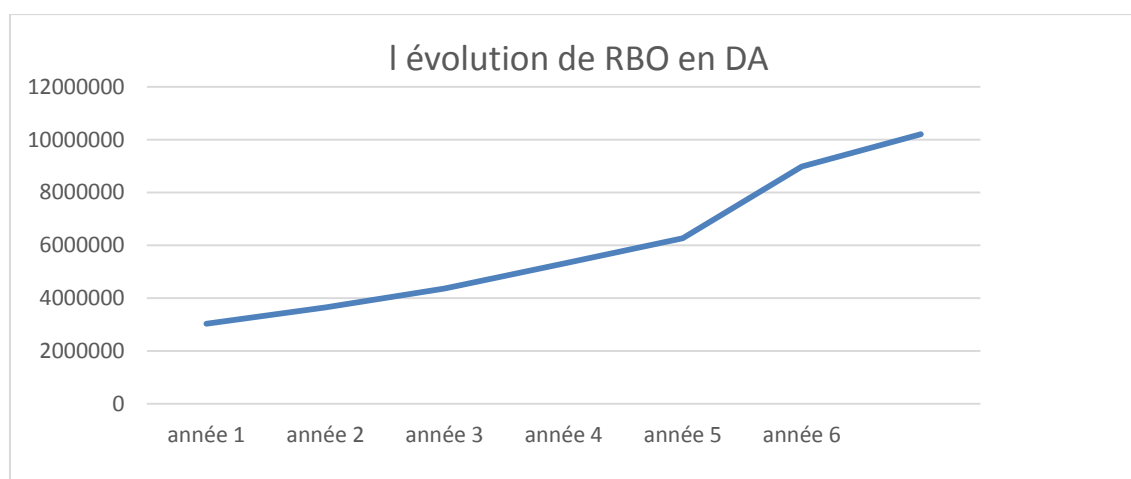


Source : Elaboré par nous-même d'après le TCR prévisionnel

La valeur ajoutée est égale à la valeur des prestations fournies moins la valeur des charges, . Nous constatons que cette valeur ajoutée est en progression d'une année à l'autre, elle est de 6994759A la première année et de 12987604 DA la septième année, ce qui signifie que l'entreprise est en bonne santé.

C- Le résultat brut d'exploitation (RBE) durant huit années Le graphe ci-dessous montre l'évolution de le résultat brut d'exploitation durant le résultat brut d'exploitation sept années d'activité.

Graphes N°7 : Le résultat brut d'exploitation (RBE) durant les sept années



Source : Elaboré par nous-même d'après le TCR prévisionnel

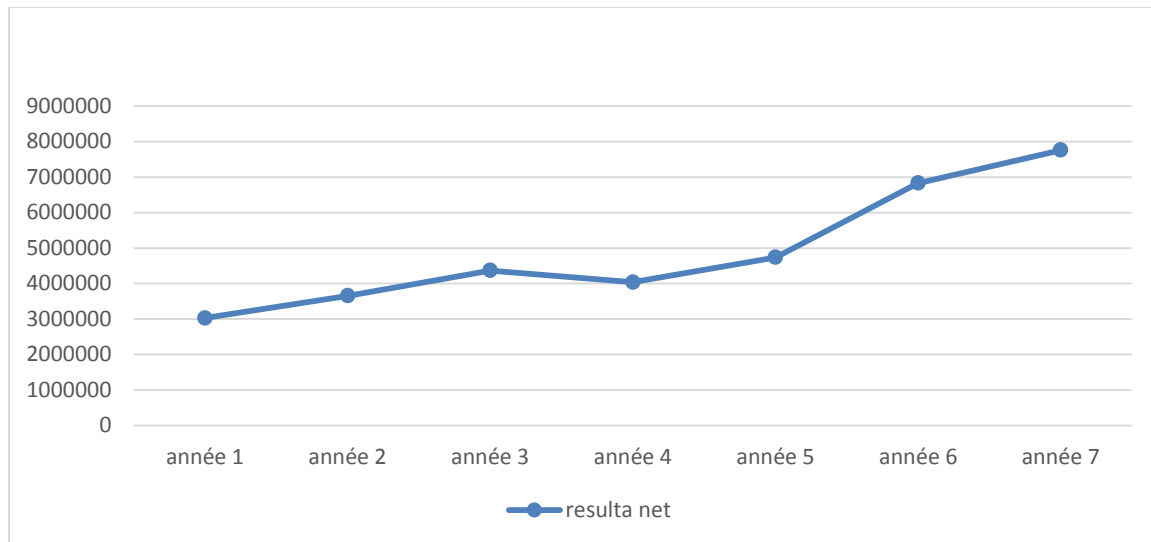
CHAPITRE III

Cas pratique

On remarque que cette entreprise a réalisé pendant cette période un résultat (RBE) qui est en progression, il est passé de 3028092 DA pour la première année à 10207075 DA pour la huitième année d'exercice. Et cela est dû à la progression de la valeur ajoutée.

D- Résultat net d'exploitation durant sept années Le graphe ci-dessous montre l'évolution du résultat net d'exploitation durant les sept années d'activité

Graphe N°8 ; Résultat net d'exploitation durant sept années



Source : Elaboré par nous-même d'après le TCR prévisionnel

Le résultat net est celui dégagé après le paiement de l'impôt, et nous distinguons que le résultat de cette cabinet est en augmentation durant les septième années d'exercice, et il est toujours positif.

E-Les cash-flows nets durant les sept années

Cash flow net = Bénéfice net + Dotations

- Exemple (1ère année)

Taux d'actualisation

$$\text{Cash flow actualisé} = \frac{\text{cash flow net}}{(1 + \text{taux d'actualisation})^n}$$

$$\text{Taux d'actualisation} = \frac{\text{cash flow net}}{\text{cash flow actualisé}} - 1$$

CHAPITRE III

Cas pratique

$$\text{Taux d'actualisation} = \frac{4640331,77}{4336758,66} - 1 = 0.07$$

- Le taux d'actualisation est de 7%

La valeur actuelle nette (VAN)

$$\text{VAN} = \sum \text{cash flow actualisé} - \text{Investissement initial}$$

$$(4336758,66 + 4601037,81 + 4880834,35 + 4546097,34 + 4546097,34 + 4550349,40 + 48311501,25) - 8250000,00$$

$$\text{VAN} = 67522676,15$$

A travers de l'étude financier nous constatons que se cabinet médical est rentable puisqu'il dégage une VAN positive d'un montant de 67522676,15 DA

Conclusion

Après avoir étudié dans la partie théorique, le contexte théorique des PME, leurs caractéristiques, leurs contraintes de développement ainsi que crédits d'investissement, ces risques et les garanties correspondantes.

Nous avons passé à une étude pratique qui est illustrée par un exemple concret de création d'une micro entreprise (un cabinet médical) dans le cadre de l'ANADE.

Dans cette étude nous avons analysé la structure de financement du projet, les documents comptables et la capacité de projet à réaliser des bénéfices.

On remarque que durant l'année 2021, les entrepreneurs s'intéressaient beaucoup plus au secteur de l'industrie suivi du secteur de services, du secteur de BTPH, du secteur de profession libérale.

Les secteurs qui enregistrent une faible demande sont ceux de l'agriculture, l'artisanat et la maintenance

On constate que les micro-entreprises créées par l'agence ANADE Tizi Ouzou durant l'année 2021 est de 208 micro-entreprises et que le secteur le plus dynamique en matière de création des micro entreprises est le secteur de l'industrie suivi successivement de

CHAPITRE III

Cas pratique

Profession libérale , les services , du secteur de BTPH maintenance et l' artisanat. Par contre le secteur le moins répandu c'est l'agriculture.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

Les PME doivent avoir leur place dans les économies en développement car elles créent de la richesse, génèrent de la croissance et contribuent à la réduction du chômage.

Afin d'augmenter leur efficacité dans l'exploitation des ressources énergétiques et d'accéder aux nouveaux marchés, les PME doivent avoir un soutien et un accompagnement technique et technologique pour répondre aux exigences de l'environnement en matière d'innovation et de l'intensification de la concurrence.

L'Etat algérien doit développer de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes de modernisation des PME pour encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et la recherche scientifique au sein de ces entreprises ainsi de leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés pour commercialiser leurs produits.

On doit s'intéresser également aux porteurs de projets qui bénéficieront de formation spécialisées en vue de concrétiser leurs projets sur le terrain dans les meilleurs délais et bien sûr en levant les obstacles bureaucratiques.

Dans le même sillage, il faut développer des lois et des arrêtés ministériels entre les différents secteurs ayant un rapport avec les PME notamment le ministère de l'industrie, du commerce, des finances et du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale qui favorise le travail en collaboration et en concertation et qui définit les mécanismes de collecte d'informations à l'instar de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), de la caisse nationale des assurances et du centre national de registre de commerce.

Depuis sa création l'ANADE a financé la création de plusieurs PME et elle a participé à la création d'un nombre important de postes d'emploi sur tout le territoire national mais elle doit s'intéresser davantage aux autres secteurs pour leur apporter de l'aide en matière de financement, de gestion et d'accompagnement afin d'encourager et d'augmenter la création des PME dans ces secteurs stratégiques telles que le secteur du tourisme, l'agriculture, et d'énergie renouvelable.

Nous pouvons dire à l'issue de notre travail et notre passage au niveau de l'ANSEJ Tizi-Ouzou que l'ANADE seule ne peut pas résoudre la question de l'emploi puisqu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des jeunes promoteurs et d'aide à la création de leurs projets d'investissements

Conclusion générale

Enfin de parcours nous espérons avoir contribué, malgré le manque de temps et d'informations auxquelles nous n'avons pas pu avoir accès au moment voulu, un tant soit peu, à l'éclairage ou du moins à la compréhension par nos éventuels lecteurs ou chercheurs du rôle que joue l'ANADE dans la création et le financement des PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous concluons ce travail avec un ensemble d'annexes qui répondront, souhaitons-le, à d'éventuelles interrogations.

Bibliographie

Ouvrages

1. Olivier Torres « les PME », édition Dominos Flammarion, 1999,
2. BOUZID azouzi . »PME et stratégie de développement au Maroc«. 2ème éd. Al Maarif Al Jadida .
3. ISABELLE FITSOUNI, la PME face à ça banque, édition PERFORMA, France 1989,
4. F. BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », CASBAH, Alger 2000
5. Natalie mourgues « critère de choix d'investissement «b / 2870 5exp . Ed economica
6. Guillaume. S, le petit et le moyen patronat dans la nation française
7. Pierre-Noel Denieuil et Mohamed Madaoui, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en développement », Edition KARTHALA et IRMC, Paris-Tunis
8. Farouk Bouyakoub : « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH,
9. MICHEL MARTHIEN : « L'Exploitant Bancaire et Le Risque Crédit », Edition :ORGANISATION, Paris,
10. SYLVIE DE COUSSERGUES : « Gestion de la Banque : Du Diagnostic à La Stratégie »,Edition : DUNOD, Paris, 2005,
11. JEAN LACHMMAN, « financer l'innovation des PME », Edition économisa, paris, 1996
12. Michel Mathieu : « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Edition : Organisation, Paris
13. LUCK BEERNET ROLLAND » principes de techniques bancaire » Edition Duond

Articles et revues

1. CHELLILA .A , AYADI .S.M « PME en Algérie réalité et perspectives » revue algérienne université de Tlemcen .
2. SI LEKHAL.K ,KORICHI .Y ,BABOUSSA «les PME en Algérie états des lieux contrainte et perspective » revue de la performance des entreprises algériennes .

3. - BELATTAF M., NASROUN N., « Entrepreneuriat et innovation : les facteurs stimulant l'innovation dans les PME du secteur agroalimentaire de Béjaia », revues EcoNature,

III Thèses mémoires

1. TALANANA .S « Financement des micro-entreprises à leurs créations Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou » mémoire de master, Option : Finance, université UMMTO 2016 /2017
2. OUALIKANE .s « Le rôle de L ANSEJ dans la création et le financement des PME cas : wilaya de TIZI-OUZOU » mémoire de master, Option, Monnaie, Finance et Banque . université UMMTO 2015 /2016
3. BEKTACHE . « l'impact de la création des PME sur le développement Local : cas de quelques PME de la commune de Bejaia » mémoire de master, Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat Université de Bejaia 2014/2015
4. « Le crédit d'investissement aux PME : Cas CPA de Draa El Mizane » mémoire de master, Option Banque et marché financier université UMMTO 2015 /2016
5. AZIZ. L La création d'entreprise dans le cadre des dispositifs d'aide a l'emploi ; cas d ANSEJ TIZI-OUZOU mémoire de master, Option Finance d'entreprises université UMMTO 2019 /2020
6. KACI-MOUSSA .S « Les caractéristiques et causes de vulnérabilité des PME. Cas de la PME de production des boissons gazeuses » mémoire de master, Option Finance université UMMTO 2017 /2018
7. « Le crédit d'investissement dans le cadre de la PME : cas de la CNEP Banque » mémoire de master, Option Finance d'entreprises université UMMTO 2019 /2020

IV Textes juridiques

- 1- Décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie-ethanie 1417 correspondant au 08 Septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
- 2- l'Article 5.6.7 de la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001
- 3- Article 409 du code du commerce

V Autres Documents

- 1- Bulletin d'information statistique de la PME N°35, Ministère de l'industrie et des mines, .
- 2- Documents interne de l ANADE
- 3- Rapport d'activité D'AL BARAKA banque, 2011.

VI Sites internet

[Http : // www.andi.dz](http://www.andi.dz)

[Http : // www.angem.dz](http://www.angem.dz)

[Http : // Www.anade.dz](http://Www.anade.dz)

[Http : // www.memoireonline . Com /01/09/1987](http://www.memoireonline.com/01/09/1987) mémoire - financement des pme a haut technologie Tunisie

Table des matières

Table des matières

Introduction général	03
CHAP I	
Introduction de chapitre	06
Section 1 : généralité sur les PME.....	07
1.1 Définition des PME.....	07
1.2 La PME dans les pays industrialisés	07
1.2.1 La définition de l'union européenne (UE)	08
1.2.2 En France	09
1.2.3 Au canada	09
1.3 La PME dans les pays en développement	09
1.3.1 Au Maroc :	10
2 Les critères de la pme :	11
2.1 Le critère quantitatif	11
2.2 Les approches qualitatives :	12
2.2.1 Le critère qualitatif	12
3. Les caractéristique des PME.....	12
3.1 Petite taille	13
3.1 Une faible spécialisation	13
3.2. Une stratégie intuitive ou peu formalisée	13
3.4. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé.....	13
3.5 Un système d'information externe simple	13
3.6 Un enivrement stable :	13
4. Le rôle de la PME sur l'économie nationale.....	14
4.1 La création de la valeur ajoutée	14
4.2 La création d'emploi	14
4.3 La distribution des revenus	14

Table des matières

4.4 L'innovation	15
5. Les modalités de financement des PME	15
5.1 L'autofinancement : un financement interne	16
5.1.1 L'autofinancement dépend de plusieurs variables	16
5.2.1 Taux d'autofinancement et capacité d'autofinancement	16
5.1.3 L'autofinancement n'est pas toujours la meilleure solution :	17
5.2 Le financement externe : direct ou indirect	18
5.2.1 Le financement indirect : (les emprunts bancaires)	18
5.2.2 Le financement direct : recours aux marchés financiers	19
5.2.2.1 L'émission d'actions : augmentation de capital	19
5.2.2.2. L'émission d'obligations : l'accroissement de l'endettement	20
6 Les forces et les faiblesses de la PME	21
Section 2 : financement des PME en Algérie	24
1. Définition et classifications des PME Algériennes	24
1.1 Définition de la PME en Algérie :	24
1.2 Classification des PME	25
1.2.1 Classification selon la taille	25
1.2.2 La classification selon le secteur d'activité	25
1.2.3 Classification selon la nature d'activité :	25
1.2.4 Classification selon le statut juridique	:26
3. Développement des PME et leurs rôles dans l'économie Algérienne	27
3.1 La période 1962-1982	27
3.2 La période 1982-1988	28
3.3 A partir de 1988	29
4. Le rôle et la place des PME en Algérie :	32
4.1. la contribution à la création d'emplois :	32

Table des matières

4.2.La contribution de la valeur ajouter	33
4.3 la contribution a l'exportation	35
5. Les dispositifs législatifs et les structures d'aides et de soutien à la création d'entreprise en Algérie :	36
5.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :	36
5.2. Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANADE) :	37
5.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) :	37
5.4. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :	38
5.5. Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME.....	38
5.6. L'Agence Nationale de Développement de la PME.....	,38
5.7.La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME,	38
6. Les contraintes de développement des PME en Algérie :	39
6.1 Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines	39
6.2 Les contraintes financières	40
6.3 Les contraintes relatives au marché de travail :	40
6.4 Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire :	40
6.5 Les contraintes d'informations.....	41
Conclusion	42

CHAP II

Introduction de chapitre	44
Section 01 généralité sur les crédits d'investissement	45
1.1 Définition des crédits d'investissement	45
2. Les types de crédits d'investissements.....	45
2.1 Le crédit à moyen terme d'investissement :	45
2.1.1 Le crédit à moyen terme réescomptable	46

Table des matières

2.1.2 Le crédit à moyen terme mobilisable :	46
2.1.3 Les Le crédit à moyen terme non mobilisables	46
2.1.4 Le crédit à moyen terme direct :	46
2.2 Le crédit à long terme d'investissement :	47
2.3 Le crédit-bail « Leasing » :	47
2.3.1 Le crédit-bail mobilier	48
2.3.2 Le crédit-bail immobilier	48
2.3.3 Le crédit-bail international (ou à l'exportation):	48
2.3.3.1 Les opérations particulières de crédit-bail :	49
2.3.3.2 Le lease-back :	49
2.3.3.3 Le crédit-bail adossé :	49
2.3.4 Avantages et Inconvénients du crédit-bail :	49
2.3.4.1 Avantages :	49
2.3.4.2 Inconvénients :	50
Section 02: les risque Garanties des Crédits d'investissement	51
1. Les Risques des Crédits	:51
1.2 Le risque lié à l'opération de crédit :	51
1.2.1 Les niveaux de risque de crédit :	52
1.2.2 Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) :	52
1.2.3: Le risque sectoriel :	52
1.3.4. Le risque général	52
1.4. Cas particulier du risque pays :	52
1.5. Les autres risques :	53
1.5.1. Risque de taux d'intérêt :	53
1.5.2 Risque de change :	53
1.5.3 Risque de liquidité	53

Table des matières

1.5.4 Risque de procédure :	53
1.5.5 Risque juridique et fiscal :	53
1.5.6. Risque de contrepartie :	54
2. Le Rating :	54
2.1 : Définition et caractéristique.....	:54
2.2. Le projet de rating ou cotation des entreprises par la Banque d'Algérie et le nouveau contexte de l'analyse des risques de crédit	:55
3. La classification des risques bancaires :	55
II) : Les Garanties des Crédits :	56
1. Définition de la garantie	:56
2.1. Les garanties réelles	:57
2.2.L'hypothèque :	57
2.2.1.L'hypothèque légale :	57
2.2.3. : L'hypothèque conventionnelle :	57
2.2.4. L'hypothèque judiciaire :	57
2.3. Les privilèges spéciaux immobiliers :	57
2.3.1 : Définition et caractéristiques :	57
2.3.2 .Subrogation dans le privilège	:58
2.3.2.1. Subrogation dans le privilège du vendeur du bien immeuble :	58
2.3.2.2. Subrogation dans le privilège du vendeur du fonds de commerce :	58
2.4.1. L'hypothèque non publiée :	58
2.4. Les garanties dérivées	59
2.4.2.Les restrictions contractuelles	59
2.4.3.La promesse d'affectation hypothécaire :	59
2.5.Le droit de rétention :	59
2.6. Le nantissement et le gage :	59

Table des matières

2.6.2. Le nantissement	:59
2.6.2.1. Le nantissement des marchés publics :	59
2.6.2.2. Le nantissement du fonds de commerce :	59
2.6.2.3. Le nantissement sur matériel et outillage	: 59
2.6.2.4. Le nantissement de valeurs mobilières :	60
2.6.3. Le gage :	60
2.6.3.1. Le gage de véhicule :	60
2.6.3.2. Le gage sur marchandise :	60
2.6.3.3. Le warrant agricole	: 60
2.6.3.4. Le gage espèce	60
3. Les garanties personnelles	: 61
3.1. Le cautionnement	: 61
3.1.1. Le cautionnement simple	61
3.1.2. Le cautionnement solidaire	61
3.2. L'aval :	61
Conclusion	63
CHAP III	
Introduction de chapitre	65
Section 01 présentation d ANADE.....	66
1.1 La dénomination D ANADE	66
1.2 L'organisation générale de l ANADE Il est structure comme suite :	67
1.2.1 le directeur général : est nommé par le premier ministre chargé de la micro entreprise et ses principale mission sont :	67
1.2.2. Le Conseil d'Orientation:	67
1.2.3 Le Comité de Surveillance	68
1.2.4 Le fond de garantie.....	68

Table des matières

1.3 L'organigramme de l'antenne de Tizi-ouzou.....	69
1.4 Ressources et dépenses de l'ANADE Les ressources et les dépenses de l'ANSEJ sont présentées comme suit	69
1.4.1 ressources de la L ANADE ; ressources de l'ANADE sont :	69
1.4.2 dépenses de l'ANADE Les dépenses de l'ANADE sont :	70
1.5 Les missions et les objectifs de l ANADE.....	70
1.5.1 Les missions de l ANADE Les principales missions de l'agence sont	70
1.5.2 Objectifs de l ANADE : L'agence a pour objectifs :	70
1.6 Les condition d'éligibilité	70
2. Les types de financement L'agence envisage 3 modes de financement	71
2.1. Autofinancement	71
2.2. Le Financement mixte : constitue comme suit	:71
2.3 Financement triangulaire : financement impliquant trois parties.....	71
2.4 Les avantage de l ANADE l'agence accord deux type de d avantage.....	71
2.4 .1 Les avantage financier :	72
2.4.2 Les avantages fiscaux	72
3. LE Balan de l ANADE EN 2021	72
3.1 Les statistiques de l'AANADE concernant l'année 2021 :	73
3.3 La répartition des projets éligibles par secteur d'activité	: 73
4.2.1 phase de réalisation :	73
4.2.2 Phase d'exploitation	73
1.1 Formulation de l'idée de projet	73
1.2. Inscription en ligne.....	73
1.3 Formations du promoteur :	73
1.5 Présentation de projet au comité de sélection et de validation et de financement des projet (CSVF) : CSVF est un comité désigné par un arrêt ministériel composé de : .	74

Table des matières

1.6 Création juridique de l'Entreprise.....	75
1.7 Dépôt de dossier a la banque	75
1.8 La notification bancaire	76
1.9 Financement de projet	76
1.10 L'entrée dans l'exploitation	76
2 : Présentation d'un exemple concret de création d'une microentreprise dans le cadre de l'ANADE	77
2.1Prestation de projet.....	77
2.2 Les équipement de l'Entreprise : Les équipements utilisés par l'entreprise sont présentés dans le tableau suivant :	77
2.3 Les garanties proposées :	78
2.3.1 Pour le crédit bancaire.....	78
2.3.2 Pour le prêt non rémunéré	78
2.4 L'étude financière de projet	78
2.4.1 Structure d'investissement :	78
2.4.2 Structure de financement	: 80
2.4.3 Tableau d'amortissement de crédit bancaire :	80
2.4.4 Bilan d'ouverture	:82
2.4.4.1 Analyse des bilans prévisionnels par la méthode des Ratios :	86
2.5 Analyse du TCR prévisionnel sur 07 ans :	94
Conclusion	97
Conclusion générale	98
Bibliographie	100
Listes des tableaux.	102
Listes des figure et graphe	104
Annexes	112

Table des matières

Table de la matières	113
-----------------------------------	------------